

LE MOYEN AGE

REVUE D'HISTOIRE
ET DE PHILOGIE

2/2013

Tome CXIX



La guerre des Awans et des Waroux

Une « vendetta » en Hesbaye liégeoise (1297–1335)

(1^{re} partie)

1. Introduction

La guerre des Awans et des Waroux constitue un cas intéressant dans l'histoire liégeoise. Bien que les auteurs s'y intéressent la mentionnent comme quelque chose de « bien connu » pour, la plupart du temps, déclarer y déceler la cause de la décadence de la chevalerie hesbignonne, reprenant ainsi, en les nuancant parfois, les idées de Jacques de Hemricourt, source principale de la connaissance de ce conflit, aucun historien n'y a consacré de travail spécifique avant 1978¹. Cette absence d'études de référence sur le sujet a également fait la part belle aux exagérations de toutes sortes. Suite aux déclarations de Jean d'Outremeuse et de ses héritiers, ne lit-on pas que cette « petite guerre de Troie à l'échelon hesbignon » fit « plus de 30 000 morts² » ?

Le premier objectif de cet article sera donc de débarrasser cette « vendetta », ou *faide*, hesbignonne de sa « légende » pour approcher au plus près les événements et leurs conséquences. Cette relation des faits constituera la première partie de notre article, ici publiée.

AUTEUR : Christophe MASSON, Université de Liège, « Transitions ». Département de recherches sur le Moyen Âge tardif et la première Modernité, christophe.masson@ulg.ac.be.

1. M. VAN ZUYLEN, *Awans contre Waroux, Une guerre de lignage au pays de Liège (Fin XIII^e–début XIV^e siècle)*, Mémoire de Licence en Histoire, Université de Liège (= ULg), 1978-1979. Ce travail souffre cependant d'analyses trop souvent superficielles. Citons encore W. UBREGTS, Le rôle des châteaux dans les guerres à Liège entre les Awans et les Waroux, *Actes du colloque international de Graz (Autriche). 22–29 août 1998, Château Gaillard*, t. 19, 2000, p. 287–295, très – parfois trop – elliptique.

2. E. DETHIER, *2000 ans de Vie en Hesbaye. D'Atuatuca à l'E5*, Liège, 1977, p. 76.

La seconde partie, que l'on trouvera prochainement dans le *Moyen Âge*, se structurera autour de trois approches complémentaires. La guerre des Awans et des Waroux, guerre lignagère en principauté de Liège, doit en effet être étudiée à la fois comme expression de la conscience aristocratique et de son droit, jugé inaliénable, à la vengeance; comme théâtre d'un art de la guerre qui est alors traversé par d'importantes tensions puisque les *termini* de notre conflit coïncident, à quelques années près, avec les batailles de Courtrai et de Crécy; et enfin comme évènement majeur d'une période marquée, en bords de Meuse, et ailleurs, par d'importants troubles sociaux et politiques.

2. Des origines à la bataille de Loncin

Si les circonstances de la naissance de la guerre des Awans et des Waroux ne sont guère mystérieuses, il s'est au contraire révélé plus difficile d'en découvrir la date. Aussi était-il nécessaire de commencer par une étude des évènements aboutissant à la bataille de Loncin avant de nous attarder sur cette question de chronologie.

Les *Annales de Saint-Jacques* ne font qu'évoquer, dans leur style laconique caractéristique, la naissance d'une guerre entre les familles d'Awans et de Waroux, une concision qui se retrouve dans la *Chronique de Saint-Trond*. Pour la *Chronique de 1402* et chez Mathias de Lewis, qui en partage la source sur de nombreux points, les Awans ont insulté les Waroux et les Sclessin, signant ainsi le début des hostilités³. Mais Jean de Hocsem, suivi par Jacques de Hemricourt et Jean d'Outremeuse, lui-même source de Corneille de Zantfliet⁴, relatent, avec certaines variantes, une histoire assez curieuse, au point qu'au XVII^e siècle l'échevin et historien hutois Laurent Mélart affirmait qu'elle ne méritait pas qu'il *en empeche [...] le pappier*⁵.

3. *Annales Sancti Iacobi minores*, dans *Annales Sancti Iacobi Leodiensis, Chronicon breve leodiense ex codice Aureavallis*, éd. J. ALEXANDRE, Liège, 1871, p. 24; *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. C. DE BORMAN, t. 2, Liège, 1877, p. 229; *Chronique liégeoise de 1402*, éd. E. BACHA, Bruxelles, 1900, p. 241; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, éd. S. BORMANS, Liège, 1865, p. 81.

4. Pour cet épisode, nous renvoyons une fois pour toutes à JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, éd. G. KURTH, Bruxelles, 1927, p. 97-98; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, éd. A. BAYOT, C. DE BORMAN, dans *Id.*, *Ceuvres*, éd. C. DE BORMAN, A. BAYOT, É. PONCELET t. 3, Bruxelles, 1931, p. 4-5; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, éd. A. BORNET, t. 5, Bruxelles, 1867, p. 541-543; CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, éd. E. MARTÈNE, U. DURAND, *Veterum scriptorum et monumentorum historicum dogmaticorum moralium, amplissima collectio*, t. 5, Paris, Montalant, 1729, col. 139.

5. LAURENT MÉLART, *L'histoire de la ville et chasteau de Huy et de ses antiquitez, avec une chronologie de ses comtes, et évesques*, Liège, Jean Tournay, 1641, p. 169.

Ces quatre auteurs s'accordent pour affirmer que vivait sur les terres du chevalier Humbert Corbeau, seigneur d'Awans⁶, une riche serve⁷ que celui-ci destinait à un mariage avec *on sien familiare* dont, par ailleurs, nous ignorons tout. Au vu de la basse extraction de sa future épouse et de l'absence de critique de la part d'Hemricourt, toujours prompt à dénoncer toute mésalliance, il est vraisemblable que ce familial ait été de statut médiocre. Le but du sire d'Awans est donc de conserver sous son obédience des richesses importantes et d'exercer de ce fait son pouvoir seigneurial sur les alliances

6. Ce titre de seigneur était une usurpation. Alors que le village appartenait depuis le 10 juillet 854 au monastère Saint-Sauveur de Prüm (H. BEYER, *Urkundenbuch zur Geschichte der jetzt die Preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden mittelhheinischen Territorien*, t. 1, Coblenz, 1860, p. 92–93), l'avoué du lieu s'en empara et augmenta sa puissance aux dépens de l'abbaye, trop éloignée pour pouvoir agir efficacement contre ses usurpations. D'autre part, bien qu'il existât un temps une seigneurie d'Awans appartenant à l'archevêque de Trèves, celle-ci n'eut de réalité qu'au cours d'une brève période. Les avoués d'Awans, déliés *de facto* de l'autorité de l'abbé de Prüm, se titrèrent donc seigneurs d'Awans (G. HANSOTTE, *Art. Awans, Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1, Wallonie, éd. H. HASQUIN, Bruxelles, 1980, p. 97). Humbert Corbeau était lié à plusieurs participants de la guerre des Awans et des Waroux. En premières noces, il épousa la fille d'Eustache Persant de Hanefte (J. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, t. 2, Wetteren, 1967, p. 574). Il fut également le père de l'épouse de Libert Butoir, seigneur de Clermont, et, lors de son second mariage, de Guillaume d'Awans, seigneur de Bierset (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, éd. A. BAYOT, C. DE BORMAN, dans ID., *Ceuvres*, t. 1, 1910, p. 142, 379, 396–397, 404–405; J. CUVELIER, *Cartulaire du Val Benoît*, Bruxelles, 1906, p. 273–274; C. DE BORMAN, É. PONCELET, *Tableaux généalogiques des principales familles traitées dans le Miroir des nobles de Hesbaye*, dans JACQUES DE HEMRICOURT, *Ceuvres*, t. 2, 1925, p. 141). Les indications biographiques données ici sont volontairement réduites aux liens intéressant directement le déroulement de cette guerre, afin de ne pas alourdir inutilement les notes. Nous renvoyons les lecteurs désireux de parfaire la connaissance des relations familiales et des situations sociales des participants à ce conflit à notre mémoire de licence conservé à la bibliothèque Alpha – Sciences historiques de l'ULg: C. MASSON, *La guerre des Awans et des Waroux*, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 2003–2004.

7. Les serfs n'étaient plus que quelques-uns à cette époque à Liège, ce qui rend encore plus exceptionnel le statut de ce personnage (É. PONCELET, De la condition des personnes dans la société du Moyen Âge, particulièrement au pays de Liège, *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège* (= *B.S.A.H.D.L.*), t. 38, 1937, p. 77). Ce statut exceptionnel est confirmé par la capacité de la serve à convaincre Guillaume de Waroux qu'elle n'était pas serve d'Humbert Corbeau (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 4–5), preuve de la déliquescence de cet état. Jean d'Outremeuse, et Corneille de Zantfliet le recopiant sur toute cette partie, la nomment Adèle de Donmartin, fille de Simon Poreit de Donmartin. Mais ces noms ne nous étant fournis que par cet imaginaire chroniqueur, nous ne pouvons les considérer comme assurément vrais, d'autant plus que nos recherches dans les diverses sources diplomatiques ne nous ont fourni aucun renseignement sur ces personnages.

matrimoniales de ses sujets, à l'image du souverain qui, pour reprendre les mots de G. Duby, peut « donner en mariage les veuves et les orphelines de ses vassaux décédés⁸ ».

C'est alors qu'un cousin du chevalier Guillaume, seigneur de Waroux⁹, Hannechez, enlève la serve, consentante, et l'épouse. Or, en tant que seigneur, Corbeau doit donner son accord à tout mariage d'un de ses vassaux, et, à plus forte raison, d'une de ses serves¹⁰, ce qu'il refuse. Hannechez se réfugie avec sa nouvelle femme chez son cousin qui, malgré de longues négociations, refuse de la rendre au seigneur d'Awans. Ce refus est peut-être la cause directe d'un conflit qui n'en demandait pas plus pour éclater, car Jacques de Hemricourt, relais des souvenirs de la noblesse liégeoise, laquelle constitue l'une des sources principales de ses œuvres, nous apprend qu'Humbert *voloit estre maistres de ses voisins*¹¹.

Humbert Corbeau convoque alors plusieurs chevaliers pour défier Guillaume de Waroux et tenter de récupérer sa serve par la force. Eustache Persant, seigneur d'Haneffe et chevalier banneret¹², son frère Thierry

8. Même si G. DUBY, *Guillaume le Maréchal, ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1984, p. 147, traite de mariage entre libres, la logique présidant à ces unions est celle que l'on retrouve dans le cas qui nous intéresse directement. Voir aussi P. PETOT, *Le mariage des vassales*, *Revue historique de Droit français et étranger*, t. 56, 1978, p. 39.

9. Frère de l'épouse de Baré d'Alleu, seigneur de Beaufraipont, de l'épouse d'Hustin de Seraing, et de l'épouse de Jean d'Oborne, Guillaume maria sa fille unique à Rase de Warfusée qui lui succéda comme seigneur de Waroux (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 15, 452–454). Le mot « cousin » sera dans ce travail à entendre dans un sens très large. Il désigne un membre de la famille, proche ou éloignée, et ne doit donc pas être entendu a priori dans le sens contemporain de cousin germain.

10. Comme le dit PETOT, *Le mariage des vassales*, p. 46, « la volonté des époux, celle de la femme surtout, n'avait qu'un rôle des plus limités dans la formation du mariage », ce qui est d'autant plus vrai dans le cas d'une serve.

11. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 4. Comme à son habitude, Jean d'Outremeuse ne résiste pas à la tentation d'amplifier son récit afin de le rendre plus passionnant pour son auditoire. Il nous semble cependant particulièrement intéressant de donner un résumé de cette amplification qui, par certains de ses aspects, fait écho aux événements postérieurs de cette guerre. Hannechez a protesté auprès de Guillaume qu'Adèle n'était pas serve, ce qui pousse le seigneur de Waroux à refuser de la rendre à son voisin d'Awans. Un jugement est décidé pour le mardi suivant mais Guillaume, ayant appris que la serve était véritablement serve, appelle un prêtre pour faire célébrer le mariage le dimanche. Humbert Corbeau, mis au courant, fait dire à Guillaume qu'il a trahi son honneur et qu'il le paiera au prix fort. Ici, comme dans plusieurs épisodes postérieurs, les belligérants n'hésitent pas à employer la ruse en vue de triompher de l'adversaire. Cette attitude assez déconcertante chez des chevaliers fort conscients de leur prestige sera analysée dans la seconde partie de ce travail.

12. Le droit de porter bannière au combat, et donc l'appellation « banneret », accompagnaient la charge de seigneur du lieu (A. GRAFFART, A. UYTTEBROUCK,

Tabareau, seigneur de Seraing-le-Château, Guillaume de Rouveroy, châtelain d'Hozémont¹³, Renier Barnage des Fontaines le Jeune et son frère Jean¹⁴, Eustache le Franc-Homme d'Hognoul, les *quatre freires de Flemale* Nicolas delle Heid¹⁵, Guillaume le Hier¹⁶, Jean de Ramet et Henri le Damoiseau¹⁷, Arnoul de Xhendremael¹⁸ et ses frères Olivier de Juprelle et Libert de

Art. Haneffe, *Communes de Belgique*, t. 1, p. 631). Également frère de l'épouse du seigneur d'Awans, comme nous l'avons vu, il est le père de Jean, seigneur d'Haneffe, de Hugues, écuyer, seigneur d'Ochamps, de Thierry, qui succéda à son oncle comme seigneur de Seraing-le-Château, de Julienne, épouse d'Henri de Hermalle, futur capitaine des Waroux, et d'Agnès, épouse du chevalier Jean Botier d'Aaz, seigneur d'Aaz et Hermée (J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *La terre franche de Haneffe et ses dépendances* (Donceel, Stier), *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (= B.I.A.L.), t. 38, 1908, p. 19–20, 23–24).

13. À cette époque, la famille des Hozémont s'était tellement appauvrie que ses chefs n'étaient plus en mesure de se titrer seigneur (A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège. Notices historiques*, Liège, 1892, p. 301).

14. Hemricourt se limite à évoquer *les enfans de Fontaines*. Poncelet hésite, pour les identifier, entre les fils de Barnage le Vieux et ceux de Barnage le Jeune. Comme l'indiquent DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 212, Barnage le Vieux, petit-fils de Gérard de Hozémont, fut le père de Renier Barnage le Jeune, écuyer en 1276, chevalier en 1291 et décédé le 18 novembre 1297 (L. NAVEAU DE MARTEAU, A. POULLET, *Recueil d'épithaphes de Henri van den Berch, Héraut d'armes Liège-Looz de 1640 à 1666*, t. 2, Liège, 1928, p. 146), de Jean, chevalier en 1276, et de Godefroid, théologien décédé le 29 octobre 1306 ou 1307. Barnage le Jeune est, lui, le père d'un fils tué par Arnoul de Hussimbourg à Warfusée, de Jean, cité en 1330 et 1332, de Gérard, moine de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège en 1331 et de Wéry, moine de cette même abbaye en 1334. Au vu des dates auxquelles ces personnages sont cités, nous pensons pour notre part qu'il s'agit ici des fils de Barnage le Vieux, à l'exception de Godefroid.

15. Frère de Guillaume le Hier, de Jean de Ramet, d'Henri le Damoiseau et d'Ailid, épouse de Lambert Cossen (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 205).

16. Sa fille Guillemette épousa l'échevin de Liège Coune de Lontzen (*Ibid.*).

17. Il fut le père des écuyers Guillaume et Jean, tous deux échevins de Liège, respectivement de 1314 et 1323 à 1328 (C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. 1, *Moyen Âge*, Liège, 1892, p. 161, 170) et morts à la bataille du thier d'Erbonne en 1328 (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 273–274, 276–277, 442).

18. Il épousa Catherine (NAVEAU DE MARTEAU, POULLET, *Recueil d'épithaphes*, t. 2, p. 219), fille de Jean Boveal, bourgeois de Liège, dont Louis Surlet avait épousé l'autre fille, et fut le père de Guillaume, décédé à la bataille du thier d'Erbonne (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 309, 421; É. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège* (= C.S.L.), t. 6, Bruxelles, 1933, p. 74).

Wihogne¹⁹, Louis de Fooz²⁰, ainsi que d'autres hommes le rejoignent. On compte donc parmi eux deux beaux-frères d'Humbert Corbeau, Eustache et Thierry. Dès le début du conflit, on le voit, les liens familiaux sont la source de la formation des armées. Si les autres membres de cette troupe n'ont aucun lien de parenté direct avec le seigneur d'Awans, ils lui sont vraisemblablement attachés par des liens de clientèle ou de fidélité, dont nous ne possédons pas de traces²¹. Incapables de se saisir d'Hannechez, réfugié dans la tour de son cousin, ils détruisent les moulins ainsi que la brasserie et ravagent les terres du seigneur de Waroux. En agissant de la sorte, ils affirment tant leur supériorité militaire – et donc politique – que l'incapacité de leur ennemi à protéger ses villageois. Bien que ne prenant guère part aux vendettas, ces derniers n'en demeurent pas moins l'un des principaux points d'attention de ces aristocraties rurales²².

Guillaume de Waroux, qui n'avait pas riposté au coup de main des Awans, se plaint à l'évêque Hugues de Chalon de la destruction de ses biens, usurpation du droit épiscopal d'abattis²³. Le prélat étant absent, c'est à son frère Jean, seigneur d'Arlay, que les plaintes sont adressées²⁴. Chargé des affaires

19. Nous déduisons ici le nom de ce frère car Hemricourt, le seul à nous fournir cette liste, ne dit rien d'autre qu'*Ernus de Skendremale, Olivier de Joupelle, son freire, et leur atre freires*. Or, Libert est le seul autre membre de cette famille à être cité dans les diverses relations de la guerre.

20. Il épousa une certaine Agnès d'Awans qui, si elle n'était pas la fille d'Humbert Corbeau, n'en appartenait certainement pas moins à son parti, s'il faut en croire son patronyme (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 214).

21. Pour confirmer cette impression, on peut se rapporter à cette assertion d'Hemricourt selon laquelle le seigneur d'Awans *estoiient ly plus poissans d'amis et ly miez warnis et stoffeis de proismes prochains* (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 2).

22. *Ibid.*, p. 5; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 5, p. 543; H. ZMORA, *State and Nobility in Early Modern Germany. The Knightly Feud in Franconia, 1440–1567*, Cambridge, 1997, p. 105–106. Plutôt que de château de Waroux, il convient en effet de parler d'une tour relativement puissante. On peut d'ailleurs se rendre compte actuellement, malgré la reconstruction du XVII^e siècle, de l'existence primitive d'une tour unique et non d'un ensemble castral plus complexe (J. LEJEUNE, *Liège et son Pays. Naissance d'une patrie (XIII^e–XIV^e siècles)*, Liège, 1948, p. 240).

23. Le droit d'abattis était réservé à l'évêque qui seul pouvait détruire les habitations de ses sujets (J. GESSLER, Notes sur le droit d'arsin ou d'abattis, *Mélanges Paul Fournier de la Bibliothèque d'histoire du droit sous les auspices de la Société d'histoire du droit*, Paris, 1929, p. 294). Deuxième fils du troisième mariage de Jean l'Antique, comte de Chalon, il est nommé à Liège par le pape Boniface VIII qui désirait y contrer l'influence du roi de France Philippe IV le Bel (A. JORIS, Art. Hugues de Chalon, *Dictionnaire d'histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. 25, Paris, 1995, col. 203–204).

24. Né vers 1257, il épousa Marguerite, fille du duc Henri IV de Bourgogne et sœur de l'épouse de Rodolphe de Habsbourg. Tout au long de sa vie, il tire profit de ses relations familiales. Ainsi, après avoir été défait par Philippe IV le Bel auquel il

temporelles en vertu de son statut de mambour, il mobilise ses troupes. La cible logique de son action devrait être Awans, mais il décide d'attaquer Hozémont, la plus faible des résidences des participants à l'attaque contre Waroux²⁵. En effet, les hommes dont il dispose sont si peu nombreux, en fait essentiellement les membres de son lignage, qu'il opte pour une action rapide. Cependant, Jean n'a pas l'occasion de mettre ce plan à exécution. Le châtelain d'Hozémont, assisté de ses fidèles, d'Eustache Persant de Haneffe et de Thierry, seigneur de Seraing-le-Château, sort à sa rencontre et le contraint au repli grâce à sa supériorité numérique. Thierry et Eustache, ainsi que leurs hommes, étaient donc restés à Hozémont, prévoyant une réaction des Waroux²⁶.

À la suite de l'échec de son mambour, Hugues de Chalon, appuyé par son chapitre cathédral, décide de tout mettre en œuvre pour vaincre les Awans. En répondant à la plainte formellement exprimée par les Waroux, l'évêque intervient non pas par volonté d'ingérence dans les affaires des lignages mais bien en vertu de son statut de seigneur justicier et de gardien de la paix publique. Son armée réunie, l'évêque se dirige vers Hozémont. Face à une telle puissance, Guillaume de Rouveroy abandonne son « château » – plus certainement une maison forte –, trop faible, et se réfugie dans celui d'Awans. Désertée et n'offrant plus la moindre résistance, la place est rasée

s'était opposé, il rejoignit son frère à Liège (J.C. ROMAN D'AMAT, Art. Chalon (Jean II de), *Dictionnaire de Biographie française* (= D.B.F.), t. 8, Paris, 1958, col. 219–220; A. MARCHANDISSE, *Tout appareillié a son bon plaisir...* Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre l'évêque de Liège Hugues de Chalon et le roi d'Angleterre Édouard I^{er} à la fin du XIII^e siècle, *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* (= B.C.R.H.), t. 160, 1994, p. 43).

25. Il faut en effet signaler que cette place forte avait subi de graves déprédations au cours du XIII^e siècle, ce qui rendait sa défense très ardue contre une armée telle que celle du prince-évêque de Liège (C. VANDRIKEN, Horion-Hozémont. Notice historique, *B.S.A.H.D.L.*, t. 3, 1883, p. 80).

26. CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 139; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 5–6; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 98. Le rôle militaire du châtelain n'était pas limité à la garde du château. Il était le seul à avoir le droit de regrouper toutes les troupes de sa châtellenie et de les mener au combat sous sa bannière, ce qui est le cas ici. R. DEPREZ, *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège d'Éracle à Jean d'Arckel. Caractères de la politique castrale du X^e au XIV^e siècle*, t. 1, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 1954–1955, p. 296; ID., La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X^e au XIV^e siècle, *Le Moyen Âge* (= M.Â.), t. 65, 1959, p. 501–538). Il semble qu'à la suite de cet échec Jean s'entoura de mercenaires devant lui permettre d'efficacement s'opposer aux chevaliers hesbignons (JORIS, Hugues de Chalon, col. 203–204).

par les troupes épiscopales. Justice ayant été rendue, Hugues de Chalon rentre à Liège²⁷.

Aux yeux des Awans, cette action est intolérable. Humbert Corbeau prenait part à un conflit privé dont le règlement traditionnel était perturbé par l'intervention de l'évêque. D'accord avec le châtelain d'Hozémont, résidant à Awans depuis la destruction de sa demeure, il fait mander nombre de ses proches pour contre-attaquer. Parmi ces nouveaux alliés, Hemricourt mentionne les lignages de Reuland et de Mulrepas, respectivement limbourgeois et ardennais²⁸. Cette troupe est dirigée vers Slins, dont le « château » était tenu par Baudouin²⁹, cousin germain de Guillaume de Waroux, vraisemblablement parce que Waroux paraissait être une place inexpugnable par une armée de cavaliers et que ce nouvel objectif paraissait plus facile à emporter. De plus, sa possession par un cousin germain du seigneur de Waroux en faisait une cible parfaite dans le cadre d'une guerre de familles. Cependant, malgré les attaques, la place forte n'est pas emportée. Devant cet échec, le château est incendié, à l'instigation des Reuland et Mulrepas, au point qu'il ne sera plus reconstruit par après. On ne sait cependant rien du sort de ses défenseurs³⁰.

27. CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, p. 139; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 6; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 5, p. 547; É. SCHOOLMEESTERS, Hugues de Châlon, évêque de Liège, *Leodium*, t. 5, 1906, p. 48. Hemricourt est le seul à affirmer qu'au retour de cette expédition, Guillaume de Waroux rasa le moulin à vent du seigneur d'Awans, en manière de réplique à l'attaque des Awans sur Waroux, où le moulin de Waroux fut lui aussi détruit. À cette époque, l'évêque pouvait compter sur une armée regroupant au maximum de 500 à 600 chevaliers et dix à douze fois plus de fantassins, proportion qui fut la norme au cours du Moyen Âge. Pour d'évidentes raisons de sécurité et d'intendance, ce contingent ne fut jamais rassemblé dans son intégralité. Nous ne disposons toutefois d'aucun renseignement nous permettant une estimation précise du nombre d'hommes mobilisés au cours de l'action qui nous occupe ici (C. GAIER, Les effectifs militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz du XII^e au XV^e siècle, dans *Id.*, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, t. 2, Bruxelles, 2004, p. 73–74, 98).

28. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 7; S.P. ERNST, *Histoire du Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc*, éd. E. LAVALLEYE, t. 5, Liège, 1840, p. 18–19. Le 3 février 1295, le seigneur de Mulrepas se nommait Guillaume (CUVELIER, *Cartulaire du Val Benoît*, p. 286). C'est donc certainement lui qui mena ses hommes au secours de la famille d'Awans (L. DOHOGNE, *Les forteresses du duché de Limbourg au Moyen Âge*, t. 1, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 2000–2001, p. 202).

29. Appelé Baudouin du Château de Slins, fils de Baudouin et de la seconde fille de Breton le Vieux de Waroux, et frère de l'épouse du chevalier Libert de Chantemerle (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 368), il était le père de Baudouin, Guillaume et Libotte *reputeis ly plus apiers et ly plus hardis de tout leur linage* selon JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 47.

30. *Ibid.*, p. 7. On ne trouve d'ailleurs pas de trace de la place de Slins dans les registres féodaux du XIV^e siècle (DEPREZ, *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église*

Cet incendie va contribuer à rendre le conflit plus important que ne le laissait prévoir son origine finalement assez anodine. En effet, seul le possesseur de l'*altum dominium* disposait du « droit d'arsin ». Or, à Liège, le seigneur justicier était l'évêque. Ne pouvant tolérer cette usurpation de ses droits, il se devait d'intervenir, ce qui était d'ailleurs prévu par plusieurs dispositions juridiques³¹. Mobilisant à nouveau son armée, l'évêque part assiéger la tour d'Awans où se trouvaient³², en plus du seigneur du lieu, de nombreux chevaliers, tels Nicolas, seigneur de Fallais³³, Rase, seigneur de Warfusée³⁴, Walter de Vierge³⁵, Eustache Persant, seigneur d'Haneffe, Thierry, seigneur de Seraing-le-Château, et Libert Butoir, seigneur de Clermont et beau-fils d'Humbert Corbeau³⁶. Leur présence s'explique par l'habitude chevaleresque d'héberger pour un temps plus ou moins long des alliés dans sa demeure afin de resserrer les liens de fidélité. Pendant le siège, des négociations se déroulent qui aboutissent, pour régler la question de l'usurpation du droit d'arsin, à une peine symbolique et infamante, le harnescar³⁷ : Humbert

de Liège, t. 1, p. 172). Il est possible qu'ils aient fuit par un souterrain reliant ce château à ceux de Fexhe et de Villers-Saint-Siméon, souterrain dont l'existence est évoquée par DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 526.

31. En effet, l'arsin n'est utilisé que pour punir l'homicide et seul le prince-évêque a le droit de condamner le meurtrier. Voir A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998, p. 422; J. GESSLER, *Le droit d'arsin dans l'ancienne principauté de Liège*, *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 28, 1932, p. 560.

32. Cette liste est fournie par la *Chronique liégeoise de 1402*, p. 241.

33. Il tenait la seigneurie de Fallais de Jean, seigneur de Wezemael, vassal du duc de Brabant, une famille que l'on verra apparaître plus tard dans le conflit (L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865, p. 213).

34. Frère d'Héluïd, épouse de Guarnier, seigneur de Dave, il eut vingt enfants de deux mariages. Parmi ceux de son premier mariage, avec la fille du seigneur de Vierge, retenons Wautier de Warfusée, seigneur de Momalle, Jean le Rousseau et Gérard, tous deux morts à la bataille de Donmartin en 1325, et Isabelle de Warfusée, épouse de Jean de Langdris (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 395, 397-398).

35. Frère de l'épouse de Rasse de Warfusée, il intervient ici en vertu de son statut de beau-frère de ce dernier.

36. Fils de Jacques de Clermont et de Marie de Jeneffe, fille de Baudouin de Jeneffe, il épousa la fille d'Humbert Corbeau d'Awans. Il eut un fils, Humbert Corbeau de Clermont, et trois filles, dont Catherine, décédée le 11 mai 1364, qui épousa Jean, avoué de Liers (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 378-380; DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 182).

37. Le harnescar, dont la pratique est attestée en Europe du IX^e au XIV^e siècle, est un exemple typique des amendes honorables médiévales. En effet, l'humiliation rehausse le prestige de l'offensé, ici l'Église, en réduisant au minimum celui du coupable. Cette pénitence publique est due par les coupables aux victimes en échange de l'abandon par celles-ci de toute poursuite judiciaire. Il est enfin à noter que le har-

Corbeau et douze membres de son lignage sont condamnés à descendre de l'église Saint-Martin de Liège jusqu'à la grande couronne de lumière de la cathédrale habillés d'une simple chemise et portant sur la tête une selle de cheval qu'à genoux ils déposeront aux pieds d'Hugues. Cette cérémonie doit symboliser leur déchéance temporaire, mais éminemment humiliante, de la qualité de chevalier puisque le coupable est privé de ses armes et de son cheval, éléments constitutifs de sa dignité³⁸. Cette sanction semble confirmer les dires d'Hemricourt selon lesquels les deux familles limbourgeoise et ardennaise ne reparaisent plus dans ce conflit après cet épisode³⁹. Ces lignages, qui avaient rejoint leurs « cousins » avant tout par solidarité mais aussi en raison des perspectives guerrières qui s'offraient à eux, certainement honteux d'avoir commis un acte si préjudiciable à leurs alliés ou rejetés par ceux-ci, abandonnent un conflit qui leur est géographiquement étranger.

Le bâtard Aynechons de Hognoul, particulièrement redouté, tant par l'amour que lui témoignait son lignage que par le fait que pour son village de Russon (aujourd'hui Rutten) il relevait du duc de Brabant, se trouvait encerclé par les possessions de la famille de Hamal⁴⁰ à laquelle il résistait

nescar prend des formes différentes selon les qualités des coupables puisque le rituel exige que l'on porte un objet représentatif de sa condition sociale. Voir J.M. MOEGLIN, Pénitence publique et amende honorable au Moyen Âge, *Revue historique* (= R.H.), t. 298, 1997, p. 229, 235, 261, 266.

38. G. XHAYET, Autour des solidarités privées au Moyen Âge: Lignages et conscience lignagère au pays de Liège pendant la guerre des Awans et des Waroux (ca 1295–1335), *Actes du 4^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. Congrès de Liège, 20–23 VIII. 1992*, t. 2, Liège, 1994, p. 322, n. 10. Selon Hemricourt, les treize chevaliers descendirent jusqu'au palais épiscopal, mais Mathias de Lewis, la *Chronique de 1402*, Jean d'Outremeuse et Corneille de Zantfliet affirment que les chevaliers descendirent jusqu'à Saint-Lambert. Si le fait de se rendre au palais souligne le caractère justicier de l'évêque, l'entrée dans la cathédrale dans un tel équipement accroît l'humiliation subie par des chevaliers qui furent moqués par le peuple, qu'ils méprisaient, et place à nouveau cette cérémonie sous le patronage d'un saint, ici le patron de la cité. La symbolique étant l'une des caractéristiques essentielles des sociétés médiévales, il nous semble hors de doute que le trajet eut bien lieu de la collégiale Saint-Martin à la cathédrale Saint-Lambert. (JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 5, p. 547; CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 139; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 7–8; *Chronique liégeoise de 1402*, p. 241; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 99; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 82). La « grande couronne de lumière » de la cathédrale apparut au cours du XII^e siècle. D'argent et portant 60 cierges groupés par cinq, elle pendait au milieu de la nef. C'était « sous elle que se célébraient les cérémonies importantes ». Voir R. FORGEUR, Joseph Dreppe et la couronne de lumières de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège* (= B.S.R.V.L.), t. 6, 1967, p. 211.

39. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 7.

40. Guillaume III, seigneur d'Hamal de 1289 à 1316, dominait une terre indépendante (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 236; J. PAQUAY, *La seigneurie*

dans sa « maison plate⁴¹ ». Lors de la guerre des Awans et des Waroux, un de leurs accrochages prit une importance nouvelle. Aidé d'*alcons de ses amis*, Aynechons assassine un membre de la famille de Hamal puis tue toutes ses bêtes. Ayant agi lors de la dernière nuit des « quarantaines⁴² » alors conclues entre lui et les Hamal, malgré qu'il s'en défende en disant que la lune avait été confondue avec le soleil du fait de sa forte luminosité, il est contraint à un combat singulier devant l'évêque. Ainsi que le voulait la coutume, après que le combat ait été annoncé, il doit attendre un adversaire. Et c'est Falos, valet du lignage de Waroux, qui relève le défi en l'accusant de meurtre⁴³. Le combat est organisé devant le « beau portail » de la cathédrale⁴⁴. Mais la force de Falos étant redoutée, car reconnue comme supérieure à celle d'Aynechons, Arnoul d'Awans, frère d'Humbert Corbeau et chanoine de Saint-Lambert de Liège, arme le champion de son parti dans sa maison de la place Verte⁴⁵

de Hamal, *B.S.A.H.D.L.*, t. 23, 1931, p. 32, 35). Cela explique donc en grande partie l'absence d'entreprise contre Russon, car Guillaume ne disposait pas de l'appui épiscopal en cas de riposte du suzerain d'Aynechons, le duc de Brabant. Sur le donjon de Hamal, voir UBREGTS, *Le rôle des châteaux dans les guerres à Liège entre les Awans et les Waroux*, p. 292.

41. Sur cette construction, voir F. DOPÉRE, W. UBREGTS, *De donjon in Vlaanderen. Architectuur en woencultuur*, Bruxelles-Louvain, 1991, p. 225; ID., *De woontoren van Aynchon de Hognoul te Rutten op het einde van de 13^{de} eeuw*, *M & L, Monumenten and Landschappen*, t. 10/4, 1991, p. 36–48; A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas Moyen Âge (1355–1430)*, t. 1, Bruxelles, 1975, p. 63. Pour la définition de la maison plate, voir la partie 2, 2 de cet article.

42. Les « quarantaines » étaient des périodes de quarante jours durant lesquelles la paix devait être respectée. Elles furent réaffirmées par la loi muée du 9 juin 1287 (S. BORMANS, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Première série 974–1506 (= R.O.P.L.)*, Bruxelles, 1878, p. 81–82). Dans son *Patron de la Temporalité*, Hemricourt indique que chaque mort entraîne quatre quarantaines, voire cinq si la partie adverse est d'accord. Les quarantaines ne sont pas prononcées pour un fait d'une importance moindre qu'une blessure, blessure qui peut être le début d'une guerre (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le patron de la temporalité*, éd. A. BAYOT, C. DE BORMAN, dans ID., *Ceuvres*, t. 3, p. 151–152). Les quarantaines devaient donc servir à calmer les esprits en vue d'empêcher ou de limiter le développement d'un conflit privé.

43. En effet, contraint au champ clos, l'accusé doit lancer un défi à tous ceux qui désirent y prendre part (J. GLÉNISSON, *Notes d'histoire militaire. Quelques lettres de défis du XIV^e siècle*, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 107, 1948, p. 236). Ici, Aynechons, craint par tous d'après ce que nous dit Hemricourt, ne trouve un adversaire qu'en la personne de Falos (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 9).

44. Le « beau portail » donnait sur la place Verte, qui est par la suite devenue la place Foch pour constituer actuellement l'îlot Saint-Michel. Voir M. OTTE, *Le Vieux Marché: Présentation générale des sources archéologiques*, *Les fouilles de la place Saint-Lambert*, t. 2, *Le vieux marché*, éd. ID., Liège, 1988, p. 14; J. PHILIPPE, *La cathédrale Saint-Lambert de Liège. Gloire de l'Occident et de l'art mosan*, Liège, 1979, p. 175, 200.

45. Lors des duels, et plus particulièrement des duels judiciaires, les combattants pouvaient compter sur l'aide de « conseillers ». Ceux-ci intervenaient avant le combat

et met au point un stratagème qui devait favoriser son protégé. Le combat étant prévu à midi, Arnoul fait patienter ce dernier chez lui à l'abri du soleil alors que Falos se fatiguait à l'attendre. Malgré les appels, Aynechons ne vient pas, ce qui pousse les Waroux présents à ce champ clos à réclamer la victoire pour Falos par forfait de son opposant. Les Awans répondant que l'on pouvait voir à la position du soleil qu'il n'était pas encore midi, les échevins⁴⁶ entrent en discussion pour déterminer l'heure réelle, discussion compliquée par leur propre appartenance aux lignages impliqués. Avant qu'ils n'aient rendu leur sentence, Aynechons arrive et vainc Falos, affaibli et déconcentré par son attente. Cette victoire l'innocente donc et interdit toute nouvelle action contre lui. Comme le laisse deviner l'absence de protestation quant au procédé employé, la ruse utilisée par Arnoul d'Awans n'était aucunement considérée comme contraire à l'éthique aristocratique⁴⁷.

Un autre assassinat, celui de Gérard de Berlo par Peveréal d'Othée, cousin germain du seigneur d'Awans et hôte de ce dernier, entraîne les lignages de Berlo et de Sclessin dans la guerre des Awans et des Waroux. De la même façon, Antoine, seigneur de Jemeppe et écuyer, s'attache au seigneur de Waroux du fait de ses liens avec Gérard de Berlo⁴⁸.

Au vu de cette nouvelle alliance, Humbert Corbeau ne peut admettre qu'Antoine de Jemeppe fasse édifier une tour qui renforcerait les positions

et accompagnait parfois le combattant bien en avant dans la lice. Qu'ils soient parents ou « simples amis », leur but était de faire remporter la victoire au groupe auquel ils appartenaient (C. RAYNAUD, « À la hache ! » *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIII^e–XV^e siècles)*, Paris, 2002, p. 544–545). Depuis le XII^e siècle, la maison particulière n'est plus une nouveauté pour les chanoines de Saint-Lambert. On ne s'étonnera donc pas de trouver Arnoul, homme d'une importance certaine, habiter sa propre demeure. Voir J.L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale. XI^e–XII^e siècles*, Paris, 1981, p. 313.

46. La présence des échevins est due au rôle de leur tribunal dans l'organisation du champ clos (E. POULLET, *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liège*, Bruxelles, 1872, p. 162), après qu'aux XI^e et XII^e siècles ce mode de jugement ait remplacé les délibérations scabinales. Voir DE BORMAN, *Les échevins*, p. 23.

47. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 8–11. Même si en règle générale les auteurs les désapprouvent, ils évoquent des attitudes qui, échappant aux règles du duel, doivent nuire à l'adversaire. Les combattants peuvent ainsi considérablement allonger la phase préliminaire à l'affrontement. Pour ce faire, il existe deux moments particulièrement propices. Le premier est celui où le combattant s'arme, profitant de l'alibi de la difficulté de revêtir son armure. Le second est la phase où l'entrepreneur doit attendre son compétiteur. Il s'agit à chaque fois de pousser l'autre à se déconcentrer et donc à s'affaiblir nerveusement et tactiquement. Inversement, s'équiper longtemps à l'avance en prenant son temps peut également nuire au moral de l'adversaire. Dans ces cas de « guerre des nerfs », les juges n'interviennent pas, ces attitudes étant « de bonne guerre ». Voir RAYNAUD, « À la hache ! », p. 545–546.

48. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 11–12.

Waroux et donc menacerait les membres de sa parentèle. Il mobilise alors ses troupes pour en empêcher la construction, toujours en cours⁴⁹, et comme le voulait la coutume⁵⁰ fait parvenir une lettre de défi à Antoine. Celui-ci bat alors le rappel de ses alliés, dont le seigneur de Waroux, Gérard, seigneur de Berlo et avoué de Sclessin⁵¹, Hustin de Seraing⁵² et son frère Guillaume, et garnit sa forteresse.

Le 1^{er} juin 1298, Humbert Corbeau et ses hommes se mettent en route⁵³. Arrivés à proximité de Loncin, ils s'arrêtent pour organiser leur attaque car Antoine avait coupé les voies d'accès à sa tour par divers obstacles comme des arbres ou des fossés et complété ses fortifications que gardaient ses alliés. Il semblait donc déraisonnable d'attaquer la place forte de front sans disposer du moindre engin de siège et sans pouvoir profiter de l'avantage procuré par la charge des chevaux. Les quatre frères de Flémalle conseillent de contourner les fortifications en se dirigeant vers Flémalle puis, de là, marcher droit sur Jemeppe en traversant un secteur en rase campagne, ce qui indique que, vraisemblablement, les Awans cherchaient avant tout à affronter leurs adversaires au cours d'une bataille rangée. Mais ces discussions prennent tant de temps que le seigneur de Jemeppe apprend par ses éclaireurs que les troupes adverses sont immobiles. Antoine et ses alliés décident alors de tenter une sortie pour faire face aux Awans. Guillaume de Waroux, quant à

49. «*Demeure, solide, sûre, pratique et altière, le «Sitz» (était) typique d'une famille de la noblesse hesbignonne vers 1295*». Seul Hemricourt nous permet de dater ce bâtiment avec précision, tant il entre dans les standards de l'époque. Son but est avant tout d'offrir une base d'opération à ses occupants. Cependant, il ne pouvait servir de refuge valable car sa taille ne lui aurait permis de repousser que de minces effectifs. Voir W. UBREGTS, *Un habitat noble à la fin du XIII^e siècle. La tour Antoine à Jemeppe-sur-Meuse, Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites (= B.C.R.M.S.), t. 3, 1973, p. 147, 151, 153; Id., Le rôle des châteaux dans les guerres à Liège entre les Awans et les Waroux, p. 292.*

50. Ces lettres de défis, que l'on rencontre particulièrement au cours du XIV^e siècle, répondent à l'interdiction morale d'attaquer un adversaire sans le prévenir et sont généralement suivies de discussions portant sur le lieu et la date de la rencontre. Mais elles deviennent rapidement une coutume pour des chevaliers qui n'y attribuent plus aucune force contraignante (GLÉNISSON, *Notes d'histoire militaire, p. 235–236, 244*). Dans le cas présent, il semble bien que la date et le lieu de l'affrontement aient été précisés dans la lettre de défi.

51. Selon PONCELET, *Tableaux généalogiques [...]* (Notes complémentaires), p. 421, il était le père du Gérard de Berlo assassiné par Peveréal d'Othée. Nous nous rangeons à cet avis qui permet d'expliquer la participation des Berlo à cette guerre.

52. Oncle d'Antoine de Jemeppe, il épousa la deuxième fille de Guillaume le Vieux de Waroux, ce qui en fit également l'oncle de Guillaume le Jeune, seigneur de Waroux (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye, p. 445, 454*).

53. C'est, en effet, la date qui apparaît sur la tombe d'Humbert Corbeau d'Awans, enterré à l'église Sainte-Agathe d'Awans. Voir NAVEAU DE MARTEAU, POULLET, *Recueil d'épigraphes, t. 2, p. 147.*

lui, est laissé en retrait et ne doit intervenir, dans un deuxième temps, que pour forcer ou confirmer l'issue du combat.

Face à face, les deux troupes, qui ne doivent pas compter plus de quelques dizaines de cavaliers chacune⁵⁴, s'organisent. S'y joint, chez les Waroux, une infanterie provenant des bans de Seraing et de Jemeppe⁵⁵. Constatant l'avantage numérique des troupes d'Awans, le seigneur de Waroux se joint à la « bataille » menée par Antoine de Jemeppe et inverse le rapport de force. Procédant certainement comme le font toutes les armées nobles du temps, les deux camps se chargent en tentant de conserver leur homogénéité afin de bousculer et désorganiser l'adversaire, ce qui peut déjà décider de la victoire. Ensuite, les cavaliers combattent au corps à corps. Dans cet affrontement, la cible choisie est généralement le chef ennemi ou la personne à laquelle on voue la plus grande haine et que la bataille permet d'attaquer « dans les règles ». Finalement, le seigneur d'Awans est démonté et tué, et ses pennonceaux⁵⁶ sont pris par les Waroux qui remportent ainsi la victoire. Les survivants des troupes d'Humbert Corbeau fuient sans être poursuivis⁵⁷. On identifie parmi la quinzaine de morts du parti d'Awans⁵⁸, outre Humbert Corbeau, Nicolas delle Heid, Guillaume le Hier, chevaliers, Henri le Damoiseau de Flémalle, Olivier de Juprelle⁵⁹, Hugues de Chantebrine,

54. C. GAIER, La fonction stratégique-défensive du plat pays au Moyen Âge dans la région de la Meuse moyenne, *M.A.*, t. 69, 1963, p. 763 ; *Id.*, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz au Moyen Âge*, Bruxelles, 1968, p. 265. La taille réduite des effectifs nous semble être confirmée par le peu de participants tués au cours de cet affrontement ; UBREGTS, La tour Antoine à Jemeppe-sur-Meuse, p. 148.

55. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 13. Cette infanterie ne joua vraisemblablement aucun rôle important dans ce qui devait être un affrontement de cavalerie. On la voit d'ailleurs quitter le champ de bataille car le combat dure trop longtemps et semble tourner au désavantage de son camp. Ici, l'infanterie n'apporte que peu d'avantages à celui qui l'emploie. Cela s'explique par le fait que les fantassins, s'ils sont prêts à risquer leur vie dans des combats dont l'issue peut être la victoire de leurs revendications politiques, ne sont en aucune manière motivés par un conflit mené par leurs seigneurs et ne leur apportant aucun avantage direct. Voir GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 152.

56. Les pennonceaux étaient, comme les bannières dont ils diffèrent par leur taille plus réduite, des signes de ralliement propres à chaque seigneur. Chaque pennonceau regroupait donc autour de lui une « compagnie » qui en suivait le porteur sur le champ de bataille. Voir *Ibid.*, p. 130, 132.

57. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 241 ; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 82. Le vainqueur est, ici comme sur tout champ de bataille du temps, celui qui a mis à bas le meneur de la troupe adverse et/ou qui tient le champ de bataille sans pouvoir en être délogé. Voir GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 187-189.

58. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 241 ; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 82.

59. Il s'agit ici du fils d'Olivier de Juprelle, frère d'Arnoul de Xhendremael, qui participa à l'attaque contre Waroux.

Gilles de Fooz en Brabant et Troie de Fooz. Chez les Waroux, on déplore les pertes du chevalier Jean le Varlet de Waroux et de son frère Pangnon de Riwal, oncles du seigneur de Waroux, et de Jean le Preud'homme de Waroux⁶⁰. Cependant, le nombre de tués, vraisemblablement guère plus d'une vingtaine, est très faible au vu des troupes engagées, certainement grâce à la bonne armure défensive des cavaliers⁶¹ et à la fuite des vaincus que les Waroux ne poursuivent pas.

Premier événement de la guerre des Awans et des Waroux qui soit de taille relativement importante, la bataille de Loncin fut perçue par certains comme le début du conflit. Il était donc nécessaire de connaître tous les événements antérieurs à cet affrontement pour déterminer une date initiale aussi vraisemblable que possible.

Jacques de Hemricourt déclare que *se comenchont les werres deseurdictes l'an de grasce mil dois cens et nonante*. Poncelet indique en note de son édition du *Traité des guerres* qu'«il y a lieu d'accepter la date de 1290 qu'il [Hemricourt] nous donne» car il ne fait aucun doute, selon lui, que, puisant aux meilleures sources – les souverains de la noblesse hesbignonne – et bénéficiant de plus de recul que ses prédécesseurs – il écrit à la fin du XIV^e siècle – ce chroniqueur put définir la cause et la date de début de la querelle. En effet, puisqu'en raison du nombre de guerres privées, on ne retenait que celles dont l'impact était considérable, ce que les autres chroniqueurs et annalistes mentionnaient comme début n'était que le moment où le conflit apparaissait au grand jour, alors que sa cause était bien souvent antérieure⁶². Ce témoignage ne doit pas être éliminé a priori car il contient tous les éléments relatifs aux causes directes de la guerre. Cependant, situer le conflit si tôt dans le temps, alors que, dans son récit, la démonstration du seigneur d'Awans devant Waroux est presque immédiatement suivie de l'intervention de Jean de Chalon, nous semble une erreur qui prouve qu'ici du moins notre chroniqueur se trompe. En effet, en 1290, le prince-évêque Jean de Flandre étant toujours vivant, Guillaume de Waroux se serait adressé à lui plutôt que d'attendre pendant six ans l'arrivée du seigneur d'Arlay...

Pour sa part, la *Chronique de Saint-Trond* situe l'origine du conflit en 1297, année où le seigneur d'Awans meurt dans un combat opposant son lignage aux Waroux. Or, nous savons avec certitude que celui-ci est mort le 1^{er} juin

60. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 12–14; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 5, p. 548–549, fidèle à sa volonté d'accentuer le caractère épique de tous les événements, fait de la bataille de Loncin un guet-apens où Humbert Corbeau et son escorte personnelle, composée de 40 hommes, se dirigeant vers Liège, sont assaillis par 160 hommes des lignages de Seraing et de Berlo. Comme à son habitude, les personnages qu'il fait intervenir dans son récit sont aussi bien des participants authentiques qu'issus de sa seule et néanmoins fertile imagination.

61. Voir GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 76.

62. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 2.

1298. Cette date de 1297 est donc à éliminer ou, à tout le moins, à corriger en 1298. Les *Annales de Saint-Jacques* fixent pour leur part la naissance de ce conflit en 1298⁶³. Ces deux textes, dont le propos est faussé soit par l'éloignement soit par une volonté de concision, sont peu informés des causes profondes des événements et font coïncider le début de la guerre et la bataille de Loncin.

La *Chronique de 1402*, comme Mathias de Lewis, datent l'origine du conflit de la vacance du siège épiscopal précédant l'élection d'Hugues de Chalon⁶⁴. Rappelons que le *sede vacante* dura de la mort de l'évêque de Liège Jean de Flandre jusqu'à l'arrivée à Liège de son successeur, soit du 14 octobre 1291 à la fin du mois d'août 1296, période exceptionnellement longue pour une vacance de siège, qui à Liège n'excédait que rarement un an⁶⁵.

Jean d'Outremeuse date l'enlèvement de la serve et l'action contre Waroux de 1297. La plainte devant l'évêque est fixée à l'année 1298⁶⁶.

Jean de Hocsem écrit que tout débute en 1298 avec l'enlèvement de la serve. Corneille de Zantfliet le suit dans cette chronologie⁶⁷.

De ces différentes versions ressort un fait important, à savoir la rapidité avec laquelle le seigneur de Waroux porte plainte devant l'évêque au sujet des déprédations commises par Humbert Corbeau. Même Jacques de Hemricourt, si l'on excepte son erreur de datation, n'indique pas qu'il s'écoula une longue période entre ces deux événements. Cela nous porte donc à croire que le conflit débuta sous l'épiscopat d'Hugues de Chalon. Cependant, il nous paraît matériellement impossible que tous les événements, du rapt de la serve à la bataille de Loncin, se soient déroulés en moins de six mois, d'autant que l'hiver compliquait fortement la conduite d'actions militaires. De plus, la bataille de Loncin n'est en aucun cas un champ clos qui a pour objectif de régler la question du mariage de la serve mais bien une mesure « préventive » du seigneur d'Awans contre l'accroissement du pouvoir de ses ennemis. Le combat n'eut donc pas à se dérouler directement après l'enlèvement de la serve. Enfin, Renier Barnage des Fontaines le Jeune, qui participe au coup de main contre Waroux, meurt le 18 novembre 1297, ce qui élimine définitivement la date de 1298 comme début du conflit. Au

63. *Annales Sancti Iacobi minores*, p. 24; *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 229.

64. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 241; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 81.

65. Voir JORIS, Hugues de Chalon, col. 204; A. MARCHANDISSE, La vacance du siège épiscopal et la mambournie *sede vacante* à Liège aux XIII^e-XV^e siècles, *Sede vacante. La vacance du pouvoir dans l'Église du Moyen Âge*, éd. J.L. KUPPER, A. MARCHANDISSE, B.M. TOCK, *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions*, t. 15, 2001, p. 67; É. PONCELET, Guy de Hainaut, élu de Liège, *B.C.R.H.*, 5^e sér., t. 8, 1898, p. 504.

66. JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histours*, t. 5, p. 541-543.

67. CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 138; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 97.

vu de toutes ces observations, nous pensons donc que l'enlèvement de la serve, cause de la guerre, se situe dans la seconde moitié de l'année 1297.

3. De la bataille de Loncin à la « Rohmfahrt » d'Henri VII

Malgré cette défaite, le parti Awans ne renonce pas à la guerre. Les seigneurs tombés sont remplacés par leurs successeurs et les alliés de ceux-ci, ce qui augmente la qualité et la quantité des participants⁶⁸. C'est ainsi que le jeune Guillaume de Bierset succède à son père comme seigneur d'Awans et comme *capitaines de son costeit*.

Lors de l'été 1299, la principauté connaît une période de « révolution » contre l'évêque. En effet, suite aux manipulations monétaires d'Hugues de Chalon qui grevaient les débiteurs et les rentiers, c'est-à-dire les patriciens, ceux-ci parviennent à s'allier les masses populaires et à forcer l'évêque à l'exil à Huy, ville qui lui était restée fidèle⁶⁹. Sur ce fond d'agitation se dessine l'empreinte des nobles de Hesbaye. Leurs liens avec les patriciens les avaient entraînés à participer aux événements politiques du moment. Ainsi, ce fut l'action d'Eustache le Franc-Homme d'Hognoul pénétrant dans la cathédrale Saint-Lambert pour sonner la cloche banale⁷⁰ qui avait poussé l'évêque à la fuite. Une fois réfugié à Huy, celui-ci ordonna d'ailleurs à son frère Jean de raser le domaine du Franc-Homme⁷¹.

68. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 14.

69. Voir A. MARCHANDISSE, Une rupture entre les Hutois et Adolphe de La Marck, prince-évêque de Liège (1343–1344). Un prélat et une ville face à leur politique, *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-arts* (= A.C.H.S.B.A.), t. 46, 1992, p. 55–57; F. VERCAUTEREN, *Luttes sociales à Liège (XIII^e et XIV^e siècles)*, 2^e éd., Bruxelles, 1946, p. 64. Sur la révolte des années 1299–1300, voir A. JORIS, Les émeutes démocratiques à Huy à la fin du XIII^e siècle, A.C.H.S.B.A., t. 22, 1948, p. 248–252.

70. La cloche banale se trouvait en effet dans la grande tour de la cathédrale. Aussi appelée « ban cloche », elle était, comme dans de nombreuses autres principautés, le signal de l'appel aux armes des habitants de la cité qui devaient se réunir sur la place du Marché, c'est-à-dire à proximité du palais épiscopal. Voir C. DIEU, *Cloches et Carillons à Liège au Moyen Âge*, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 2001–2002, p. 95; GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 104; T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, rééd., t. 7, Liège, 1976, p. 38.

71. L'évêque est parvenu à se concilier la ville de Huy grâce à l'alliance du « commun peuple » qui avait bénéficié, au contraire des patriciens, des manœuvres monétaires de Hugues. Voir JORIS, Les émeutes démocratiques à Huy, p. 250. Nous suivons pour le récit de ces actions G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen Âge*, t. 1, Bruxelles–Liège, 1909, p. 253, n. 4, dont les observations sur les erreurs chronologiques de Hocsem et de la *Chronique liégeoise de 1402* nous semblent tout à fait pertinentes. La demeure d'Eustache a été identifiée par HERBILLON, *Toponymie*, t. 1, 1938, p. 33, à la ferme du « Tombeur », bâtiment plus proche de la petite forteresse que de la ferme de cultivateur.

Au cours des dernières années du règne d'Hugues de Chalon, années que le prélat passe à Huy, en opposition avec la grande majorité de sa principauté, il n'est plus question de conflit entre nos deux familles. En guerre contre son évêque, le pays de Liège mobilise toutes les troupes disponibles pour résister au prélat qui tente, pour sa part, de s'attacher les grands seigneurs en leur engageant des biens d'Église. On constate ici que les guerres privées n'étaient en aucun cas permanentes et que des événements extérieurs aux préoccupations premières des féodaux pouvaient en entraver le déroulement. Devant les plaintes formulées par les Liégeois et leurs alliés et la situation qu'il juge inextricable, le pape Boniface VIII relève Hugues de son épiscopat et le nomme archevêque de Besançon, le 11 décembre 1301⁷², après avoir désigné évêque de Liège Adolphe de Waldeck, le 1^{er} septembre de cette même année.

Ce dernier est un homme énergique, formé au droit qu'il étudia à Bologne dès 1297, et destiné à recevoir de son grand-père le comté de Waldeck. Mais il céda cet héritage à son frère Otton et tenta sans succès d'obtenir l'évêché d'Utrecht. Le pape, dont il était le chapelain, le place à Liège où il règle avec modération les problèmes sociaux en favorisant les patriciens. Mais la maladie l'empêche de continuer cette action puisqu'il décède, en effet, le 13 décembre 1302, moins d'un an après son arrivée⁷³.

Sa mort ne met pas un terme aux conflits sociaux qui ne s'achèveront que par une déclaration de Thibaut de Bar, successeur d'Adolphe de Waldeck, le 7 mai 1308⁷⁴. Durant toute cette période, les nobles hesbignons participèrent aux diverses phases de la guerre civile en ne se souciant apparemment plus de leurs querelles privées.

72. Voir J.C. ROMAN D'AMAT, Art. Chalon (Hugues de), *D.B.F.*, t. 8, 1958, col. 217; MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, p. 172.

73. Cette attitude de soutien au patriciat se doublait évidemment d'une réduction des privilèges accordés aux classes populaires. Voir NAVEAU DE MARTEAU, POULLET, *Recueil d'épithaphes*, t. 1, p. 1.; JORIS, Les émeutes démocratiques à Huy, p. 251–252; ID., Art. Waldeck (Adolphe de), *Biographie nationale (= B.N.)*, t. 32, Bruxelles, 1964, col. 751–755; C. RENARDY, *Le monde des maîtres universitaires dans le diocèse de Liège, 1140–1350. Recherche sur sa composition et ses activités*, Paris, 1979, p. 331; ID., *Les maîtres universitaires du diocèse de Liège. Répertoire biographique 1140–1350*, Paris, 1981, p. 167.

74. Né vers 1263, fils du comte de Bar Thibaut II et de Jeanne de Toucy, son frère épouse une fille d'Édouard I^{er} et sa tante Marguerite est l'épouse d'Henri VII. Il est choisi par le chapitre de Saint-Lambert où il détenait un canonicat, comme à plusieurs autres endroits en France et dans l'Empire. Confirmé par le pape le 13 mars 1303, il ne pénètre à Liège qu'au mois de novembre. Voir C. LIMBRÉE, Art. Thibault de Bar, *B.N.*, t. 42, 1981–1982, col. 705; M. PARISSÉ, Art. Bar, Theobald v., *Lexikon des Mittelalters*, t. 1, Munich–Zürich, 1980, col. 1429; G. POULL, *La Maison souveraine et ducale de Bar*, Nancy, 1994, p. 237–240; VERCAUTEREN, *Luttes sociales à Liège*, p. 74.

Le projet du roi des Romains Henri VII de se faire couronner empereur à Rome entraîne l'organisation d'une expédition militaire à laquelle il convoque ses principaux fidèles parmi lesquels l'évêque de Liège, son neveu. Thibaut avait conservé de son éducation le modèle du chevalier courtois, modèle auquel il tentait de ressembler⁷⁵, ce qui le pousse à accompagner son seigneur et oncle dans ses aventures militaires. Il quitte donc sa principauté en 1310 et succombe lors d'un combat dans les rues de Rome⁷⁶.

4. De la « Rohmfahrt » d'Henri VII à la bataille de Waremme

Après ces divers conflits sociaux, les lignages ont enfin l'occasion de reprendre leur guerre privée. Les hostilités se raniment à une date inconnue, que nous pensons cependant avoir été contemporaine de l'expédition d'Italie de Thibaut de Bar. Vivaient alors à Fragnée trois frères, membres du lignage de Sclessin, qui se vantaient d'avoir terrassé Henri le Damoiseau de Flémalle lors de la bataille de Loncin. Cette rumeur parvient au chevalier Guillaume Cossen, neveu du défunt⁷⁷ et nouveau capitaine de *la coystie de Flemale* du fait du jeune âge de ses cousins et de l'insistance de la veuve d'Henri. Afin que la raison de son implication dans cette guerre privée soit connue de tous, il n'hésite pas à abandonner ses armoiries au profit de celles de sa mère, membre de la famille de Flémalle. En vue de prendre la tour de Fragnée, qu'Hemricourt qualifie de *bellefroit*, il s'attache Thomas

75. Remarquons que le modèle du chevalier courtois se retrouvait entièrement chez le roi des Romains qui faisait montre des principaux traits de la chevalerie qu'étaient la fraternité, le combat, l'honneur, l'amour et la piété (W. PARAVICINI, Rois et princes chevaliers (Allemagne, XII^e–XVI^e siècles), *Les princes et le pouvoir au Moyen Âge. XXIII^e Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Brest, mai 1992*, Paris, 1993, p. 9–10). Ces qualités, associées au lien familial qui les unissait, ne pouvaient qu'entraîner Thibaut à suivre en Italie un roi qui était autant un parent qu'un modèle.

76. Voir PARISSE, Art. Bar, Theobald v., col. 1429. La date de sa mort est imprécise. On hésite entre le 25 et le 26 mai 1312 (A. JORIS, Guérilla urbaine au Moyen Âge. La mort de Thibaut de Bar, évêque de Liège, à Rome (1312), *Le Musée d'armes*, t. 107–108, 2005, p. 19; MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, p. 495). Pour une vue plus générale des événements politiques liégeois, voir *Ibid.*, p. 171–177.

77. La famille Cossen était une famille de vignerons. Cette profession devint un métier aristocratique grâce au rapide enrichissement qu'elle permettait, ce qui explique qu'elle ait été suffisamment riche pour pouvoir compter un chevalier dans ses rangs (J. BOURGEOIS, *Le patriciat liégeois. Son origine, sa première histoire*, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 1952–1953, p. 110, 114, 152). Fils de Lambert Cossen et d'Aelys de Flémalle, il était par sa mère le petit-fils de Guillaume delle Heid de Flémalle (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 279).

de Hemricourt, marchand de vin liégeois, *poissans hons de corps et de gros membres*, lui aussi rattaché au lignage de Flémalle par son ascendance maternelle⁷⁸. Ce dernier, non sans avoir hésité à rejoindre Guillaume pour éviter de mêler sa famille à cette guerre et de nuire à son commerce, abandonne le blason paternel au profit de celui d'Hozémont, famille liée aux Flémalle. Enfin, après en avoir informé Guillaume, il fait convoquer Hannoroie et Thierry d'Ougnée⁷⁹, cousins du lignage de Flémalle, deux frères réputés tant pour leurs talents d'arbalétrier, peut-être du fait de leur appartenance à une compagnie de gens de trait, que de navigateur. De nuit, Guillaume, Thomas, Hannoroie, Thierry et une douzaine d'hommes d'armes embarquent au coin du Souverain-Pont. Arrivés à Fragnée, ils sapent la tour en attaquant ses angles, où se trouvaient les assises de la construction. Deux des trois frères décèdent dans l'écroulement ; le troisième est assassiné moins de trois semaines plus tard⁸⁰.

Peu après, Thierry Tabareau, seigneur de Seraing-le-Château, doit se rendre à Saint-Trond pour régler par un combat une querelle personnelle. Il convoque pour l'y accompagner plusieurs chevaliers, dont Henri, seigneur de Hermalle⁸¹, l'époux de sa nièce, qui était en conflit avec Guillaume de Jeneffe, châtelain de Waremme⁸². Or, celui-ci, apparenté aux Clermont,

78. Oncle du chroniqueur, il est le père de Marie, belle-fille de Jean Pevereal d'Othée. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 185, 205, 246.

79. Ougnée était un village, aujourd'hui disparu, qui fut absorbé par l'agglomération de Seraing-sur-Meuse.

80. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Avans et de Waroux*, p. 15–18. Nous plaçons cette attaque lors du voyage d'Henri VII en Italie suite à une assertion d'Hemricourt. Celui-ci nous dit qu'il eut l'occasion de parler aux deux frères d'Ougnée mais qu'ils étaient alors *mult anchiens*. Si l'on estime qu'ils n'ont pu effectuer l'attaque de la tour de Fragnée avant d'avoir 16 ans, et que cette attaque a eu lieu vers 1299, les frères étaient âgés, lors de leur rencontre avec un Jacques de Hemricourt déjà occupé à ces travaux historiques, d'au moins 70 ans. Or, atteindre cet âge n'était pas chose courante pour la population à laquelle appartenait la fratrie d'Ougnée. Alors que si la prise de la tour eut lieu vers 1312, le chroniqueur put en rencontrer des responsables âgés d'au moins 57 ans, ce qui est beaucoup plus probable.

81. Frère de la femme de Jean le Polain de Waroux, il épouse Julienne, la fille aînée d'Eustache Persant de Haneffe, décédée en 1308 (H. DE MEESTER DE BETZENBROECK, *Épigraphie de la Hesbaye hutoise*, t. 2, Liège, 1980, p. 35). Il unit sa fille Alice à Arnoul, avoué de Hesbaye (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 95–96, 139).

82. Possession épiscopale dès 1040, Waremme accueille un châtelain et un avoué, représentants de l'évêque, deux fonctions rapidement réunies par la famille de Jeneffe. Le château, existant au XI^e siècle, fut détruit lors des troubles causés par Henri de Dinant au milieu du XIII^e siècle. Guillaume de Jeneffe possède donc un château «neuf» et profitant certainement de récentes innovations architecturales (DEPREZ, *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège*, t. 1, p. 72–73 ; A. GRAFFART, A. UYTTEBROUCK, *Art. Waremme, Communes de Belgique*, t. 2, p. 1590). Son épouse,

succéda à Guillaume de Bierset, décédé⁸³, comme capitaine des Awans. Mis au courant de cette expédition, le châtelain décide de tendre un guet-apens à Henri une fois que celui-ci aura quitté la compagnie de Thierry, dont il voulait certainement éviter de perdre l'alliance. Accompagné de ses deux frères Arnoul de Jehay, chevalier, et Libert Butoir de Jeneffe, des frères Amel et Fastré de Bovenistier, d'Amel, Rigaut et Jean de Mouhin⁸⁴, d'Arnoul de Darion, de Nanekin de Hodeige, de Milot de Waremmes⁸⁵, de Mauvoisin de Fize, écuyers, et d'autres hommes⁸⁶, il se place sur le chemin qu'empruntera Henri. Une fois séparé de Thierry qui rentrait en son château de Herck, le sire de Hermalle est assailli par Guillaume sur la route du retour, à Veert⁸⁷. Sa petite troupe est rapidement dispersée, et ce d'autant plus facilement qu'elle semble avoir abandonné son maître dès l'apparition de son ennemi. Henri est donc encerclé et assailli de toutes parts. Resté avec son « cousin », Jean de Fanson⁸⁸ meurt en tentant de le protéger. Considéré comme mort par ses ennemis, il est abandonné sur la route, tout ensanglanté. Une fois les assaillants éloignés, ses valets reviennent vers lui et lui lavent visage et blessures. Reprenant conscience, il est conduit à Herck, auprès de Thierry qui, *tot dolant et corochiez*, jure de ne plus boire de vin avant d'avoir vengé cet acte⁸⁹.

la fille de Louis Surlet, riche bourgeois de Liège, lui donna deux fils, Baudouin et Guillaume. Comme le dit Hemricourt, il ne fut fait chevalier que très tard, au point que nous n'avons pas trouvé d'acte le citant comme tel. Voir à son sujet É. PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège*, Liège, 1903 (Extrait du *B.I.A.L.*, t. 32, 1902), p. 105–108.

83. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 99.

84. Ils sont les fils d'Amel de Mouhin, oncle paternel de Guillaume de Jeneffe (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 384).

85. Frère de Rasse de Waremmes (ID., *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 18), son *cognomen* toponymique indique qu'il s'agit sans aucun doute d'un fidèle non noble de Guillaume de Jeneffe.

86. Parmi ces personnages, difficiles à identifier, Hemricourt cite un certain *Poindecheaz* et *chill de Bertinhers*. Si l'identité du premier est impossible à cerner du fait du peu de renseignements donnés à son sujet par l'auteur, pour le second on hésite entre deux frères, Humbert, écuyer de 1315 à 1339, ou Guillaume, cité de 1315 à 1339. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 155.

87. Lieu-dit situé entre Kerkom et Aelst. Alors que MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 89 et JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique*, dans *Chroniques liégeoises*, éd. S. BALAU, t. 2, Bruxelles, 1931, p. 67, placent ce guet-apens à Niel, nous pensons devoir nous ranger à l'avis de la *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 245, plus proche géographiquement et donc certainement mieux informé de la localisation d'un tel événement.

88. Ce Jean de Fanson, habitant de Huy, n'est pas identifié avec certitude. Il s'agit soit de l'oncle d'Henri soit de son cousin. En effet, la tante d'Henri épousa un Jean de Fanson de Huy et eut un fils prénommé Jean (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 250). Selon M. YANS, *Les échevins de Huy. Biographie des échevins et des maires de Huy-Grande*, Liège, 1952, p. 27–28, il s'agit de son oncle.

89. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 245; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 18–20; JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique*, p. 67; MATHIAS

Une fois encore, les chroniqueurs situent ce guet-apens à des dates différentes. Fidèle à son habitude, Hemricourt ne donne aucun repère chronologique. La *Chronique de Saint-Trond* propose la date du 23 août 1311, Mathias de Lewis et Jean de Brusthem celle du 25 août 1311, Jean de Hocsem place l'événement aux alentours du 1^{er} septembre 1312, et Corneille de Zantfliet, reprenant ici Hocsem, au début du même mois. Jean d'Outremeuse dédouble le guet-apens entre le 25 août 1310 et 1312⁹⁰. Un point ressort clairement, l'action eut lieu aux alentours de la Saint-Barthélemy, le 24 août. Il nous semble que c'est la date de 1312 qui doit être choisie car les événements la séparant de la bataille de Waremmes, le 6 juin 1313, semblent s'être succédés relativement rapidement, s'il faut en croire les chroniqueurs.

Après cet attentat, de nouvelles alliances se forment. L'abandon par Thierry de Haneffe de Guillaume de Jeneffe en faveur du seigneur d'Hermalle est accompagné par l'arrivée au sein du « parti » de ce dernier des écuyers Jean, seigneur d'Haneffe⁹¹, Thierry⁹² et Hugues, seigneur d'Ochamps, frères de son épouse Julienne⁹³. Se joignent également à ce

DE LEWIS, *Chronicon*, p. 89. C'est un trait typique de la mentalité médiévale que de refuser à son ennemi la sépulture tant *ad sanctos* qu'*apud ecclesiam* (P. ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, 1977, p. 52, 77). Hemricourt nous conte une anecdote intéressante au sujet de ce guet-apens. Ayant abandonné le corps d'Henri, Guillaume et ses hommes prennent la direction de leurs demeures. Mais Arnoul de Jehay revient sur ses pas pour s'assurer de la mort de son adversaire qu'il trouve au même endroit. Échauffé par le combat et la haine du seigneur d'Hermalle, qu'il haïssait plus que tout autre nous dit le chroniqueur, il entreprend de lui planter son épée dans le ventre. Cependant, son arme glisse entre la poitrine et le pourpoint du blessé et ne ressort couverte de sang que par les nombreuses blessures déjà subies par Henri. À cette occasion, Arnoul aurait prononcé ces mots : *Sires de Hermalles, sires de Hermalles, tu l'estoiez vanteis que je moroy de ta main, mais tes orgoul est abatus et ta parolle fasée, car tu es mors delle mienne !* Ce qui nous semble ici intéressant est la notion de respect de la parole donnée mise en évidence dans ce cas non sans une certaine ironie. Ce code de l'honneur à contre-emploi trouve un écho dans les tromperies des participants à cette guerre, et entre autres dans celles d'Henri de Hermalle concernant le jour de la bataille de Donmartin.

90. La *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 245, indique l'année 1312, mais la date doit être corrigée en 1311 car le Mal Saint-Martin est lui daté de 1313, alors qu'il eut lieu le 3 août 1312; CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 164; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, éd. S. BORMANS, t. 6, 1880, p. 138, 174; JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique*, p. 67; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 137; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 89.

91. Fils d'Eustache Persant de Haneffe, il eut un fils, Wautier, qui lui succéda comme seigneur de Haneffe, et deux filles, dont Geile, épouse de Baudouin de Jeneffe, fils de Guillaume, puis d'Henri de Petersheim.

92. Fils d'Eustache Persant de Haneffe, il deviendra seigneur de Seraing-le-Château par succession de son oncle Thierry Tabareau (CHESTRET DE HANEFFE, *La terre franche de Haneffe*, p. 23).

93. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 20.

dernier les Warfusée⁹⁴, lignage dont faisait partie Henri, parmi lesquels il convient de citer Wautier, dit de Momalle⁹⁵. La nouvelle figure de proue des Waroux est donc parvenue à s'attacher les deux principales forces sur lesquelles pouvait compter Guillaume de Jeneffe. Il s'allie également les familles de Ville-en-Hesbaye, de Chantemerle⁹⁶, de Berlo, du Cerf, de Revins⁹⁷, de Montroyal et de Pexheurive; ces quatre dernières maisons provenant de Huy⁹⁸.

C'est dans cette recherche d'alliances en vue de se venger du châtelain de Waremme que réside la raison même de la «renaissance» de la guerre des Awans et des Waroux. En effet, si l'expédition contre Fragnée n'entraîna à notre connaissance aucune riposte, le fait de convoquer, en vue d'une vendetta, des lignages qui n'avaient pas oublié la bataille de Loncin devait inévitablement entraîner une nouvelle phase de cette guerre privée.

Au cours du mois de janvier 1313⁹⁹, Henri de Hermalle, accompagné du chevalier Lambert de Harduémont, des frères Eustache, également chevalier¹⁰⁰, Rasse, écuyer¹⁰¹ et Jean de Chantemerle¹⁰², d'Arnoul, avoué d'Amay¹⁰³, de ses cousins de Ville-en-Condroy, de chevaliers de la famille du Cerf de Huy et d'hommes de Vinalmont, décide d'attaquer la tour de Fize-Fontaine, tenue par Mauvoisin de Fize, parent de Guillaume de Jeneffe et participant au guet-apens de Veert. Après s'en être rendus maîtres et avoir tué Mauvoisin, ils la détruisent. Jacques le Chevetain, qui gardait la tour avec son frère également nommé Mauvoisin, survit à cette attaque, caché, selon Hemricourt, par les débris de la cheminée¹⁰⁴.

94. JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 137.

95. Fils de Rasse III de Warfusée et de N. de Vierves, il est le père d'Ailid de Warfusée, épouse d'Arnoul de Corswarem (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 397).

96. Henri de Chantemerle est le neveu de Lambert de Chantemerle, époux d'une fille de Baudouin du château de Slins (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 467).

97. Cette maison était alliée à celle de Chantemerle (*Ibid.*, p. 109–110) et proche des Montroyal (YANS, *Les échevins de Huy*, p. 43).

98. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 21.

99. MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 90.

100. É. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de La Marck*, Bruxelles, 1898, p. 36.

101. DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 176.

102. Il épousa Marguerite des Fontaines (CUVELIER, *Cartulaire du Val Benoît*, p. 416), fille de Renier Barnage le Jeune (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 109, 110, n. 5, 111).

103. Sa fille unique, Gertrude, épouse Rasse IV de Warfusée (NAVEAU DE MARTEAU, POULLET, *Recueil d'épithaphes*, t. 2, p. 183).

104. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 265; CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 165; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 21; JEAN

Au mois d'avril, en représailles, Guillaume de Jeneffe attaque Berlo, dont les remparts avaient été garnis d'hommes d'armes, et emporte la place. On compte parmi la douzaine de morts Vosse et Fagée de Berlo, et deux membres du lignage namurois de Roissia, apparentés aux Warfusée¹⁰⁵.

Henri de Hermalle lance alors un défi à Guillaume qui, selon Hemricourt, était moins déçu de devoir affronter le seigneur d'Hermalle que de perdre l'alliance des Haneffe et Warfusée. En vue de la bataille prochaine, le capitaine des Awans fait mander ses alliés hesbignons, lossains et brabançons, et notamment les familles de Wezemaal et de Liedekerke. On peut évaluer son armée à 300 cavaliers¹⁰⁶.

Le seigneur d'Hermalle convoque pour sa part les familles de Waroux, Warfusée, Berlo et Haneffe ainsi que l'infanterie hutoise, profitant certainement à cette occasion de ses liens avec cette cité. Il dispose de 500 cavaliers auxquels il faut ajouter la quasi totalité des troupes communales hutoises, soit de 500 à 1 000 fantassins¹⁰⁷.

Henri réunit son armée et, le 6 juin 1313¹⁰⁸, se dirige sur Waremme. Ayant été informé de l'arrivée des troupes ennemies, Guillaume décide de contrer l'avantage numérique de Hermalle en ordonnant à ses hommes de ne pas

DE BRUSTHEM, *Chronique*, p. 73; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 174; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 90.

105. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 246; CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 165; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 24-25; JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique*, p. 73; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 137; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 186; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 90.

106. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 21; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 138; GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 266.

107. JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 187; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 138; GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 266.

108. Le château de Waremme était construit sur une butte dont la base était entourée de fossés et son talus d'escarpe avait été renforcé de palissades. Comme d'autres châteaux princiers, tels ceux de Huy et de Moha, cette forteresse comprenait un ensemble de bâtiments fortifiés entourés d'un rempart couvrant un périmètre plus étendu que la seule place forte (DEPREZ, *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège*, t. 1, p. 256, 354). S'il faut en croire JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 187 et la *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 247, le comte de Looz s'interposa entre les deux camps pour empêcher la bataille en proposant des trêves. Mais, le lendemain, le comte parti, Guillaume vint provoquer le camp de Hermalle, lequel attaqua alors. Cette intervention nous paraît à maints égards peu crédible. Ainsi, il serait étonnant qu'une fois les trêves proclamées tous les belligérants ne soient pas rentrés dans leur domaine, très peu éloignés, comme le firent certains à en croire les chroniqueurs. Mais on peut objecter à cette observation que l'intervention du comte fut considérée comme une tentative d'ingérence d'un étranger dans des querelles privées. Une telle attitude, que l'on retrouvera avant la bataille de Donmartin, étant jugée intolérable par ces chevaliers, elle n'était tacitement pas respectée. Au vu de ces éléments, il nous est impossible de déclarer cette intervention indubitablement vraie ou fausse. La date de la bataille est donnée par l'épithaphe de

charger l'adversaire à cheval mais de l'attendre, démontés, sur les fossés du village. Il les organise en « hérisson », formation de base de l'infanterie, en protégeant leurs rangs grâce au mur formé par leurs lances. D'après Hemricourt, le châtelain de Waremme agit de la sorte dans l'attente de ses plus lointains alliés¹⁰⁹. Mais il nous semble qu'ici le chroniqueur n'a pas saisi la dimension stratégique de la mesure. En infériorité numérique, le capitaine des Awans tente de limiter ce désavantage en empêchant son adversaire d'utiliser sa cavalerie dans une bataille rangée. Même si les sources sont muettes sur la manière dont Hermalle attaqua, il nous semble qu'il a suivi l'exemple de son ennemi en faisant descendre ses chevaliers de leurs chevaux, puisque la position des Awans, sur les fossés, empêchait toute charge de cavalerie. Mais devant la difficulté d'emporter la décision, il ordonne à certains de ses hommes de prendre la ville à revers en les faisant passer par des cours et des jardins non surveillés. Encerclés, les assiégés se débattent en direction de la forteresse ou de l'église, seuls lieux suffisamment forts pour résister à une attaque. Ceux qui ne peuvent s'y réfugier sont saisis et tués dans les rues. On dénombre à la fin de la journée une vingtaine de morts, dont les chevaliers Jean Botier d'Aaz¹¹⁰ et Simon de Limont, dit de Herbais, et les écuyers Jean, châtelain de Montenaeken, Hugues de Mons, Henri, bâtard de Wezemaal, Jean de Lobosch¹¹¹ et d'autres. Les sources ne mentionnent pas de pertes dans l'armée de Hermalle¹¹². On peut donc en conclure qu'elles furent minimales, tant quantitativement que qualitativement.

Jean Botier d'Aaz qui y mourut (L. DE CRASSIER, *L'épithier de l'abbaye de Vivegnis, B.S.A.H.D.L.*, t. 19, 1910, p. 32).

109. L'utilisation de la cavalerie démontée, qui se répand ailleurs en Occident, est un trait caractéristique de l'art militaire liégeois. Devant quitter leur cheval à cause d'un terrain trop défavorable ou d'une nécessité de défendre une place déterminée, les nobles hesbignons n'hésitent pas à adopter une disposition phalangienne. C'est donc grâce à cette habitude que Guillaume parvient à convaincre ses alliés d'adopter cette disposition. Nous pensons de ce fait, avec Claude Gaier, que l'explication de Hemricourt selon laquelle le seigneur de Hermalle attaqua plus tôt que prévu par la lettre de défi est une erreur due à ses renseignements certainement fournis par d'anciens Awans pour la bataille de Waremme. En effet, on verra participer à cette rencontre le châtelain de Montenaeken, terre lossainne, dont on s'expliquerait difficilement la présence si la bataille avait eu lieu plus tôt que prévu (GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 191-192, 266, n. 2).

110. Époux d'Agnès, fille d'Eustache Persant de Hanefte, il était de ce fait le beau-frère du seigneur d'Hermalle (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 63, 96, 139, 208; PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège*, p. 291).

111. Frère naturel du seigneur de Wezemaal (*Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 246), sa présence semble indiquer celle de ce dernier.

112. CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 169; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 21, 23; JEAN DE BRUSTHEM, *Chronique*, p. 74; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 138; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des historis*, t. 6, p. 187; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 90. Jacques de Hemricourt nous donne une chronologie différente de ces événements. Selon lui, la bataille de Waremme précéda les

5. De l'investiture d'Adolphe de La Marck à la paix de Fexhe

À Rome, le pape Clément V choisit Adolphe de La Marck, pour succéder à Thibaut de Bar comme évêque de Liège. Promu le 4 avril 1313, il est consacré par Béranger Fré dol l'Ancien, cardinal-évêque de Tusculum, le 10 juin, et arrive à Liège entre le 24 et le 26 décembre 1313. Tout pétri des idées autoritaires de son mentor et protecteur Philippe IV le Bel, il a la ferme intention de se faire obéir de tous ses sujets¹¹³. Or, les métiers viennent, avec la paix d'Angleur (1313), d'établir légalement leur rôle politique en partageant désormais, à égalité, le pouvoir avec les patriciens¹¹⁴. De plus, en prévision de l'arrivée de leur nouvel évêque, ils s'étaient attaché le chapitre cathédral ainsi que les Awans, à la recherche d'un allié leur permettant d'assurer leur domination sur les Waroux. Ces derniers se rapprochent alors de Huy, Dinant, Fosses et de Jean de Bailleul, seigneur de Morialmé. Aussi Adolphe confirme-t-il la paix d'Angleur et adopte-t-il une attitude bienveillante à l'égard du parti mené par les métiers liégeois.

Cette attitude exaspère les Waroux et leurs alliés qui prennent les armes en vue d'obtenir par la force ce qu'ils revendiquaient jusqu'alors par la parole. Aux alentours du 24 juin 1314, l'armée épiscopale, composée d'environ 500 cavaliers, provenant surtout du lignage d'Awans et des forces du seigneur de Fauquemont, parvient à attirer ses ennemis en rase campagne, à Hanzinelle. En infériorité numérique face à une armée de 2 000 à 3 000 hommes, dont une majorité de fantassins hutois et dinantais, l'évêque décide d'encercler par surprise les troupes ennemies. Celles-ci, averties, se groupent en une phalange compacte, laissant les chevaux dans leurs enclos. Malgré l'encercllement, les troupes épiscopales, même démontées, sont incapables d'entamer la formation adverse. La « bataille » est donc

attaques de Berlo et de Fize. Mais il nous semble qu'ici le chroniqueur se trompe. En effet, il est le seul à relater les faits de cette manière, au contraire d'auteurs contemporains comme Jean de Hocsem ou le rédacteur de cette section de la *Chronique de 1402* que nous pensons devoir suivre sur ce point.

113. Troisième fils du comte Évrard de La Marck et d'Ermengarde de Berg, Adolphe est né en août 1288. Prévôt de Saint-Martin de Worms dès l'âge de 10 ans, il occupe cette charge à Saint-Séverin de Cologne en 1308 (J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de La Marck, y compris les Clèves de la seconde race*, Liège, 1898, p. 17). Il étudie les droits canon à Bologne dès 1303 et romain dès 1310 à l'Université d'Orléans, à l'époque déplacée à Nevers (MARCHANDISE, *La fonction épiscopale*, p. 178–179, 288; RENARDY, *Les maîtres universitaires*, p. 167). Il obtient l'épiscopat grâce aux lettres de recommandation de Philippe IV le Bel (CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de La Marck*, p. 18). À son sujet, voir S. FINCK, *Adolphe de La Marck, prince-évêque de Liège (1313–1344)*, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 1989.

114. Voir É. FAIRON, *La paix d'Angleur, Annuaire d'Histoire liégeoise (= A.H.L.)*, t. 1, 1937, p. 354.

suspendue en faveur de négociations qui aboutiront, le 20 août 1314, à la paix d'Hanzinelle¹¹⁵.

Les Waroux décident alors de contre-attaquer sur le plan politique. L'appui de l'évêque leur paraissant indispensable, ils parviennent en 1315 à « rentrer en grâce » auprès de lui grâce à un service militaire gratuit de 40 jours. Henri de Hermalle est fait maréchal, après avoir acheté sa charge, ce qui consolide la position de son parti dans l'entourage du prince et rejette les Awans dans l'« opposition¹¹⁶ ». De plus, cette nomination à la plus haute responsabilité militaire de l'évêché contrarie l'influence du mambour Alard de Pesches, dont la partialité était connue de tous. En effet, maréchal de Thibaut de Bar en 1308 et fait mambour par ce même évêque à la veille de son départ pour l'Italie, Alard avait systématiquement omis de punir les exactions des Awans, et notamment le guet-apens tendu à Henri de Hermalle par Guillaume de Jeneffe. Remplacé par Arnoul de Blankenheim lorsque la nouvelle de la mort de Thibaut parvint à Liège, il reprit ses anciennes fonctions quand Adolphe, ayant besoin des conseils d'un homme au courant des affaires du diocèse, arriva dans la principauté. Il n'en perdit pas moins progressivement son influence au fur et à mesure qu'il refusait d'exécuter les ordres de l'évêque dans sa lutte contre les désordres de la guerre civile¹¹⁷.

Ce dernier, à vrai dire, ne se soucie visiblement pas du manque de collaboration de son mambour puisque, après avoir restreint la portée de la « loi Charlemagne¹¹⁸ », il convoque à Moha Eustache le Franc-Homme d'Hognoul. Celui-ci était accusé par Julette, épouse de Rase de Warfusée, d'avoir volé son char et ses bijoux et, bien qu'il ait répondu qu'il avait agi ainsi dans le seul but de se venger du vol – légitime, celui-là, au regard des

115. Voir C.S.L., t. 3, p. 138–144; GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 268–270; LEJEUNE, *Liège et son Pays*, p. 330–331.

116. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 275; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 156; PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège*, p. 97. L'achat de charge est une opération courante au Moyen Âge, de nombreuses fonctions publiques représentant d'intéressantes possibilités de rentrée d'argent. Voir M.A. ARNOULD, *L'origine historique des pots-de-vin*, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5^e sér., t. 62, 1976, p. 226.

117. Son rôle important dans les plus hautes sphères de l'État liégeois revêt un caractère exceptionnel puisqu'il est un des rares maréchaux, comme plus tard Jean de Langdris, à quitter le simple rôle d'exécutant des décisions épiscopales pour celui de réel conseiller de l'évêque. Voir MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège*, p. 342; PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège*, p. 90–95.

118. La « loi Charlemagne » était un privilège permettant aux nobles d'agir à leur convenance sans risque d'être inquiétés par un quelconque pouvoir puisque leur propre serment les absolvait de toute plainte. Sa rédaction était attribuée au célèbre empereur par volonté de lui conférer une légitimité que ne lui apporterait pas sa véritable origine, certainement coutumière. Voir Poullet, *Essai sur l'histoire du droit criminel*, p. 29.

usages de la guerre – de son cheval et de ses vêtements qu’il avait subi à Waremme de la part de Rase, l’évêque le condamne à la peine de mort. Il est donc décapité le 22 février 1315 à Wanze par le maréchal de l’évêque, Henri de Hermalle lui-même¹¹⁹. Cependant, il semble qu’ici, fait exceptionnel, Adolphe ait été dépassé par les mesures qu’il avait prises. Entouré de Waroux, il ne pouvait échapper à l’application de la loi qu’il avait lui-même édictée, sous peine de perdre ses nouveaux alliés. Alard de Pesches critique ouvertement cette décision de l’évêque, tout en attribuant la responsabilité de l’exécution à Jean de Langdris pour se dégager, aux yeux de ses alliés, de toute responsabilité dans cette affaire. En représailles de ces reproches qu’il ne peut accepter, l’évêque prive Alard de la mambournie¹²⁰.

La disgrâce du seigneur de Pesches est achevée par son épouse. Celle-ci vivait depuis quatre ans séparée de son mari qui ne lui versait pas ce que l’on appellerait aujourd’hui une « pension alimentaire ». Elle porte donc plainte devant Henri de Hermalle. L’évêque ordonne alors à son ancien mambour de reprendre sa femme, ce qu’Alard refuse. Pour le forcer à suivre ses ordres, Adolphe envoie son maréchal enlever les ferrailles des moulins du seigneur de Pesches, afin de le conduire, lui et ses gens, à la ruine, si pas à la famine. Refusant toujours de se soumettre à l’évêque, Alard appelle les Awans, alliés aux Liégeois et aux Hutois, auxquels se joignent Arnoul, comte de Looz, et son fils Louis, comte de Chiny. Cette nouvelle armée s’empare, selon Jean d’Outremeuse grâce à des mineurs liégeois, du château d’Hermalle¹²¹. Après

119. JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 158. La cour, présidée par le bailli de Moha, siégeait sur convocation épiscopale et se composait de sept échevins. Elle exerçait la haute justice et était compétente en matière allodiale. Le château de Moha disposait également d’une prison à l’usage exclusif des princes-évêques où fut d’ailleurs détenu le Franc-Homme d’Hognoul (N. HAESSENNE-PEREMANS, Art. Moha, *Communes de Belgique*, t. 2, p. 1001 ; M.É. WÉGNÉZ, *Les comtes de Dasbourg dans la terre de Moha, des origines à 1376*, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 1985–1986, p. 142, 158–159). Le rôle de bourreau du maréchal lui venait certainement de ses prérogatives judiciaires, parmi lesquelles le jugement des délinquants. Voir PONCELET, *Les maréchaux d’armée de l’évêché de Liège*, p. 9.

120. Seul JEAN D’OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 207–208, nous parle d’un Adolphe déçu par l’exécution d’Eustache. Mais la participation de ce dernier à la rencontre d’Hanzinelle et sa valeur militaire sont autant d’indices tendant à confirmer les dires d’un chroniqueur d’habitude moins fiable. La famille de Langdris est une véritable « famille d’auxiliaires épiscopaux » tant ses membres sont actifs dans l’entourage du prince (MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, p. 386), ce qu’illustre le rôle de Jean comme commandant des troupes épiscopales lors de la guerre civile de 1315 (R. ULENS, Les seigneuries lossaines. À propos de Langdries, *Verzamelde Opstellen uitgegeven door den Geschied- en Oudheidkundigen Studiekring te Hasselt*, t. 7, 1931, p. 25).

121. La participation de mineurs, en fait des houilleurs, liégeois à cette opération militaire illustre leur qualité de sapeur. C’est pourquoi la mention de leur travail par Jean d’Outremeuse paraît vraisemblable. Ceux-ci auraient, en effet, remplacé l’eau des « douves » par des bois devant être allumés pour incendier le château,

la destruction de la forteresse, les insurgés se dirigent vers Moha qu'ils ne parviennent pas à emporter et rentrent chez eux.

Meurtri par les actes de ses sujets qui n'hésitent plus à juger les officiers princiers, Adolphe quitte Liège pour le Brabant. L'évêque renforce alors la garnison des places fortes qu'il dirige encore et s'allie au duc Jean III. Mais épuisés par la guerre et le début de famine, les deux partis entrent en négociation et, le 18 juin 1316, signent deux documents : le premier met fin à l'alliance dirigée contre l'évêque et le second, la paix de Fexhe, établit un compromis célèbre entre les deux forces politiques antagonistes¹²².

6. De la paix de Fexhe à la paix de Wihogne

Par la suite et pour une période longue de plusieurs années, les sources restent muettes quant à de nouveaux affrontements entre nos lignages. Faut-il donc en conclure qu'ils s'abstiennent de toute action hostile ? Il nous semble plutôt que ce silence doit être attribué aux lacunes des sources qui, à l'exception d'Hemricourt, ne se concentrent pas spécifiquement sur cette guerre. En effet, on peut lire chez cet auteur une phrase qui ne manque pas d'intérêt :

Et gran nombre de gens d'oneur en furent mors; mais, par tant que je n'en ay nulle certaine information, sor laqueile je m'osaie afieir, je n'en ay rins mis en ce compte: se m'en tegniez por excuseit¹²³.

ce qui effraye la garnison qui décide de se rendre (JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 225). Si une participation de ces mineurs à ce combat n'est pas à exclure, leur volonté de mettre le feu au château du maréchal nous semble être une invention, ou plus exactement une mauvaise compréhension de l'auteur, par ailleurs étonnamment fiable sur ces événements. En effet, le droit d'arsin, entraînant avec lui l'utilisation du feu lors de guerres, était exclusivement réservé à l'évêque. Le prince n'aurait certainement pas toléré un abus de ce droit, qui plus est par des membres d'un parti opposé à celui de son maréchal. Il est plus vraisemblable que les fossés aient été asséchés et comblés en vue de procéder à un travail de sape où les mineurs creusaient des galeries obliques aboutissant sous les murailles qu'ils étaient de piliers de bois auxquels ils mettaient le feu, ce qui provoquait l'effondrement des remparts (C. GAIER, *Aux origines de l'industrie houillère liégeoise: La renommée militaire des mineurs liégeois, Annales du XI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Liège 6–12 septembre 1968*, t. 1, Liège, 1969, p. 132–133).

122. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 241; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 159–161; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 223–225; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 91; LEJEUNE, *Liège et son Pays*, p. 333. Voir au sujet de ce texte C. MASSON, *La Paix de Fexhe. De sa rédaction à la fin de la Principauté de Liège, Bulletin de la Commission royale pour la Publication des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 47, 2006, p. 175–266.

123. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 26.

Les accrochages perdurèrent donc, sans cependant laisser dans les textes, voire dans les mémoires, le souvenir de leur existence.

De ce lot d'événements tus par les sources émerge cependant une action menée vers l'année 1323 par Arnoul de Jehay. Celui-ci dirige alors une chevauchée vers Fize-le-Marsal où demeurait, dans une simple maison, le *Blavereal* de Fize, du lignage des Waroux. Rapidement, il est maître de la demeure dont le propriétaire est forcé de se réfugier dans une chambre souterraine, certainement en vue d'y résister à ses assaillants. Arnoul décide alors de précipiter l'issue du combat en bloquant la sortie et en comblant de terre les différentes entrées d'air. Le *Blavereal* meurt asphyxié¹²⁴.

En réponse à cette chevauchée, les Waroux et les Berlo assassinent le chevalier Robert, dit Brunikes, seigneur d'Otrange. Ce dernier est le plus proche des cousins que les seigneurs d'Haneffe et de Seraing-le-Château aient perdus au cours de ce conflit. Ils rejoignent donc le châtelain de Waremmes et les Awans, abandonnant ainsi les Waroux et Henri de Hermalle, responsables de la mort de leur cousin. Afin de sceller cette nouvelle alliance, les deux familles organisent le mariage de Baudouin de Jeneffe, fils de Guillaume, et de Geile, fille de Jean, seigneur d'Haneffe¹²⁵.

Après cette union, nous ne disposons plus d'information sur la guerre jusqu'à la célèbre bataille de Donmartin.

124. Ce personnage peut être identifié à Renier le Blavernes, maire de Fize le 18 octobre 1301, ou à un autre membre de cette famille résidant à Fize-le-Marsal (M. BOUCHAT, Note sur un cas d'arbitrage concernant la restauration de la tour de l'église et du cimetière de Fize-le-Marsal en 1324, *B.I.A.L.*, t. 98, 1986, p. 59, 60, n. 2). *Blavereal* est le diminutif de *blavier*, mot désignant le marchand de grains. Nous remercions ici messieurs J.L. Kupper et J. Lechanteur pour les informations qu'ils nous ont procurées sur le sujet. Voir F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, rééd., t. 1, Vauduz-New York, 1961, p. 600 (s.v. *Blavier*); J. HERBILLON, *Les dialectes belgo-romans*, t. 7, Bruxelles, 1951, p. 163. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 25-26, place cet événement après la destruction de la tour de Fize et la mort de Mauvoisin. Cependant, nous avons expliqué plus haut pour quelles raisons cette chronologie nous semblait erronée. Il fallait donc replacer cette attaque dans le déroulement du conflit. Or, cet événement est présenté par Hemricourt comme proche non des éléments qui le précèdent dans le texte mais bien de ceux qui le suivent. C'est pourquoi nous pensons que l'attaque de Fize-le-Marsal eut lieu vers 1323.

125. *Ibid.*, p. 26. Robert était le fils de l'écuyer Godefroid de Blanmont et de N. d'Oreye, tante de deux participants à la bataille de Donmartin dont il sera fait mention plus bas, Guillaume, seigneur de Rummen, et Renier de Villers-aux-Tours. Son poids politique est prouvé par l'utilisation de son nom pour désigner une partie de la famille des Warfusée dans le texte de la paix des Douze. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 319; *R.O.P.L.*, p. 225.

Des trêves devant s'achever le vendredi 23 août 1325, Henri de Hermalle, Wautier de Warfusée et les lignages de Ville-en-Condroz et de Berlo défient Guillaume de défendre le mercredi 28 août la « faible porte de Jeneffe¹²⁶ ». Le châtelain de Waremme convoque pour le 27 août les chefs du parti Awans, les familles des morts de la bataille de 1313 ainsi que les « cousins » brabançons de ses fidèles. Or, le défi avait été lancé afin de connaître la date de rassemblement effective des troupes du parti Awans. Décidé à prendre son ennemi de vitesse, Henri de Hermalle convoque ses alliés pour le matin du dimanche 25 août¹²⁷. Guillaume, prévenu de cette ruse le samedi, envoie des messagers pour ordonner aux siens d'être présents à Jeneffe dès dimanche.

Dans les rangs d'Henri de Hermalle, rassemblés à Warfusée, on trouve les garnisons d'Hermalle, de Warfusée, de Jemeppe, de Ville-en-Condroz, de Berlo, de Villers-Saint-Siméon¹²⁸ et d'autres localités mosanes¹²⁹. Huy envoie une trentaine de cavaliers, menés par Jean Hustin et son demi-frère Gilles du Cerf de Huy¹³⁰. De plus, le seigneur d'Hermalle s'est attaché des chevaliers hesbignons parmi lesquels on peut noter Jean le Vieux, seigneur de Langdris et beau-fils de Rase III de Warfusée, Eustache de Chantemerle, Henri le

126. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 32, indique que cette porte était toujours debout et aussi faible à l'époque où il rédige son *Traité*, soit à la fin du XIV^e siècle.

127. Si le dimanche était jour de repos selon l'Église, l'usage avait rejeté le jour du Seigneur hors des obstacles à la guerre. Il n'était d'ailleurs « chômé » que s'il n'empêchait pas le déroulement de la bataille. Voir GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 117.

128. Ce village est appelé *Vileir deleis Joupelle* par Hemricourt.

129. Les milices rurales, moins fournies et moins efficaces que les milices urbaines, étaient convoquées après celles-ci du fait de leurs moindres qualités. Cependant, Henri de Hermalle ne dispose visiblement pas de l'alliance militaire des villes de la région, à l'exception de Huy, et convoque donc la seule infanterie sur laquelle lui et ses alliés pouvaient compter. Voir *Id.*, *Les effectifs militaires*, p. 99.

130. Ils étaient les fils du chevalier Jean du Cerf, mort au cours de cette bataille, mais n'avaient pas été adoubés, au contraire de ce qu'affirme Hemricourt, puisque Jean, écuyer dès 1319, n'est chevalier qu'en 1333 et Gilles, écuyer depuis 1328, qu'en 1336. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 173.

Beau¹³¹, Fastré Baroteal de Beaufraipont¹³², Lambert de Harduémont¹³³, Jean des Preit, sénéchal de Liège¹³⁴, Jean de Colonster, Libert de Villers-l'Évêque¹³⁵, Alexandre de Saint-Servais, handicapé des deux mains et d'un pied¹³⁶ et des écuyers dont les trois fils de Libert de Villers-l'Évêque, Eustache, Jean et Arnoul¹³⁷, Rasse de Chantemerle, Gaillard de Chênée¹³⁸, Jean Henroie des Preit, ainsi que des familles comme celles de Julémont-Charneux, du Rivage de Visé, de Coirlawe¹³⁹ ou des Moilhet d'Alleur. Henri peut ainsi compter sur une cavalerie forte d'environ 350 hommes, auxquels il faut ajouter une infanterie dont nous ne connaissons pas l'importance¹⁴⁰.

131. À son sujet, JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 35–36, fait une curieuse digression puisqu'il explique que ce chevalier n'avait aucun lien de parenté avec les Waroux et qu'au contraire les armes de son père le rapprochaient d'Humbert Corbeau d'Awans. Peut-être son appartenance au parti Waroux vient-elle d'une communauté d'intérêts politiques? Il est le fils de Gilles le Beau et de la fille d'Henri Cossen (*Ibid.*, p. 35) et participe à la guerre d'Écosse en compagnie de son frère, le chroniqueur Jean le Bel. Voir DE BORMAN, *Les échevins*, p. 172; C. GAIER, *The Scottish-English Wars as seen by the Chronicler Jehan le Bel from Liège (1326–1361)*, *XIth Congress of the International Association of Museums of Arms and Military History, 27 August–1 September 1990. Congress Report*, éd. H.C. ADAMSON, R.C. WOOSNAM-SAVAGE, Glasgow, 1993, p. 63–64.

132. Il est le fils de Guillaume Baré de Beaufraipont et d'Ide (BORMANS, *Les seigneuries féodales*, p. 57), fille aînée de Guillaume le Vieux de Waroux (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 453).

133. Pour obtenir l'alliance de Lambert de Harduémont, Henri de Hermalle dut l'inviter dans sa demeure et l'y retenir, la famille de Lambert tentant de le tenir éloigné de cette guerre privée. Henri lui offre donc plusieurs cadeaux et un séjour de choix, tout en évitant de lui laisser l'opportunité de quitter Hermalle avant le jour du départ pour Donmartin (Id., *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 36–38).

134. Depuis 1096 la sénéchaussée appartient à la famille des Preit (É. PONCELET, *Les sénéchaux de l'évêché de Liège*, *B.S.A.H.D.L.*, t. 11, 1897, p. 318) mais n'a plus de réalité depuis le XIII^e siècle et n'est qu'un moyen de collecter des revenus (MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, p. 337–338).

135. Époux d'une fille de Jean d'Oborne et de N. de Waroux (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 443, 454; DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 389), sa participation à la bataille de Donmartin sous les bannières des Waroux s'explique par son mariage qui en avait fait le beau-frère d'Arnoul d'Oborne et donc un membre d'une famille liée aux Waroux.

136. Il est le fils de Baudouin de Saint-Servais et de Marguerite, sœur de Jean le Preud'homme de Waroux, tombé à Loncin et qu'il désire donc venger lors de cette bataille. Voir NAVEAU DE MARTEAU, POULLET, *Recueil d'épithames*, t. 1, p. 351.

137. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 389, n. 7.

138. On ne peut savoir si ce personnage est Lambuche ou Wéry (*Ibid.*, p. 220).

139. Cette famille descendait des Waroux (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 475).

140. Voir GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 273.

Guillaume de Jeneffe, accompagné de ses deux frères Arnoul de Jehay et Libert Butoir, parvient, quant à lui, à rallier le lignage brabançon de Monferant¹⁴¹, apparenté à sa famille, ses amis d'Haneffe, Seraing et Limont¹⁴², ainsi que les garnisons d'Awans, du Pas-Saint-Martin, de Roveroy, de Fontaines, de Bovenistier, de Stier¹⁴³, de Faimés, de Fooz, de Wihogne, de Rocourt, de Liers, de Flémalle, de Wonck, d'Herstal, d'Oupeye et d'autres places hesbignones. Même des aveugles, Guillaume Wilkar d'Awans¹⁴⁴ et Libert Butoir de Clermont en l'occurrence, se joignent à lui. Il convainc également son beau-frère Gérard Surllet de le rejoindre en lui rappelant la participation à ce conflit des Hozémont, dont Gérard portait le blason, ce qui l'y entraînait *de iure*. On trouve également dans cette troupe Jean le Vieux, avoué de Liers, et la milice de cette localité. S'y ajoutent encore cinq fils d'Alexandre, avoué d'Heure-le-Romain, à savoir Rigaud, Jacques, Jean, Guillaume et Gilles, secrétaire et chapelain de Thierry, seigneur de Seraing-le-Château¹⁴⁵, ainsi que les quatre fils d'Amel de Parfondry, Jean, Jacques, Hugues et Amel, entraînés par leur lien avec la famille de Flémalle. Jean Ruzemuse d'Herstal, chevalier et fils naturel de Corbeau d'Awans¹⁴⁶ mène les Diavolos d'Herstal et leurs alliés Chayveaz de Vivegnis. Le riche écuyer Guillaume Proest de Momsteghem¹⁴⁷ arrive à la tête des troupes de Momsteghem de Melin. Une branche de la famille des Preit, différente de celle du sénéchal, renforce les rangs des Awans avec les frères Jean des Preit, Lambuche de Weys et Arnoul des Preit¹⁴⁸, accompagnés de leurs cousins Jean

141. C'est l'actuelle localité de Basheers, fief brabançon sis au milieu du comté de Looz. Voir C. DE BORMAN, *Monferant, L'ancien Pays de Looz*, t. 1, 1896–1897, p. 33.

142. À cette époque vivaient les fils de Simon de Limont, mort à la bataille de Waremme : Wéry, Simon et un troisième dont le prénom nous est inconnu. On peut donc penser que les fils rejoignirent Guillaume en vue de venger leur père (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 290).

143. Les Stier étaient alliés aux Bovenistier (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 192).

144. Neveu d'Humbert Corbeau d'Awans, il épouse une Jeneffe dont on ignore cependant les liens exacts avec le châtelain de Waremme. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 406.

145. Voir *Ibid.*, p. 252 ; L. LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste*, t. 1, Bruxelles, 1921, p. CXXIX.

146. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 410.

147. Il épouse Ailid, fille de Jean de Liers qui apparaîtra plus bas. Voir LAHAYE, *Inventaire analytique*, p. xcv.

148. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 341 ; *Id.*, *Additions et corrections*, dans JACQUES DE HEMRICOURT, *Œuvres*, t. 3, p. 185.

de Brabant¹⁴⁹, Jean Boynan des Preit et Henri du Solier¹⁵⁰. On trouve aussi, sous les ordres de Guillaume de Jeneffe, les deux frères Gérard de Streel¹⁵¹ et Eustache de Villers-l'Évêque, avocat, Guillaume, seigneur de Rummen, et son frère Renier de Villers-aux-Tours¹⁵², Godefroid de la Chapelle¹⁵³ et d'autres encore.

Cependant, à l'exception de Louis, seigneur de Diepenbeek, les lignages brabançons, entraînés dans cette guerre par leurs mariages avec des dames hesbignonnes, ne furent pas avertis à temps du changement de date, la distance entre Jeneffe et leurs châteaux étant trop importante. Ainsi en fut-il des Wezemaal ou du seigneur de Gossoncourt. Ce sont donc quelque 250 chevaliers et un nombre inconnu de fantassins qui constituent la troupe de Guillaume de Jeneffe¹⁵⁴.

L'arrivée de Gérard Surlet sur le champ de bataille est saluée par l'avoué de Liers. Celui-ci chante de telle sorte que tous l'entendent *Or est Frumons en la folie entreis*. Ces paroles provoquent à la fois une grande hilarité et une profonde tristesse parmi les hommes présents. Il semble que le Frumons, ou plutôt Fromons, à qui est ici identifié Gérard, soit un personnage belliqueux de la chanson de geste de *Garin le Loherain*, une des chansons des douze pairs de France. S'agissait-il de moquer le bourgeois anobli en le comparant à un guerrier qui le surpassait en bravoure et en force ? Devant le silence des sources, on ne peut l'affirmer¹⁵⁵.

149. Son père, Guillaume du Solier, étant le demi-frère de Catherine d'Île, mère des précédents, il suit dans cette bataille ses cousins germains de la famille des Preit. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 371.

150. Son père, Lambuche le Beau d'Île, était lui aussi le frère de Catherine (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 243 ; DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 371).

151. Son frère, Libert de Villers-l'Évêque, est allié à Henri de Hermalle (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 443-444).

152. La seigneurie de Villers-aux-Tours se signalait depuis le milieu du XIII^e siècle par sa sympathie envers la famille delle Heid. Il est le père d'Agnès, épouse de Jean de Cerf, seigneur de Barvaux et fils de Jean Hustin du Cerf (*Ibid.*, p. 75-76, 259, 325, 328 ; DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 32).

153. Il épouse une fille d'Agnès de Colonster et de Jean de Villers-aux-Tours, un attachement familial qui explique sa présence lors de cette bataille (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 231, 237).

154. Voir *Ibid.*, p. 397-398 ; GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 273.

155. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 34. Le seul auteur qui associe « Frumons » à un personnage apparaissant dans *Li romans de Garin le loherain*, éd. P. PARIS, 2 vol., Paris, 1833-1835 est F. HÉNAUX, *Histoire du Pays de Liège*, 3^e éd., t. 1, Liège, 1872, p. 408, n. 2, qui déclare que Frumons apparaît dans une œuvre nommée *Garin*. Devant l'imprécision de cette assertion, nous avons utilisé le travail d'É. LANGLOIS, *Table des noms propres compris dans les chansons de geste imprimées*, Paris, 1904, p. 242-243, qui ne mentionnait l'apparition d'un Frumons et d'un Garin que

Guillaume, lourdement armé, conduit ses troupes monté sur un cheval emprunté à Guarnier, seigneur de Dave¹⁵⁶. Deux hommes sont chargés de le protéger, Thomas de Hemricourt et l'écuyer Robert de Trognée.

Les ruses de chaque clan pour surprendre l'adversaire ayant été éventées, les capitaines décident du lieu du combat. Il s'agira d'une *pice de terre* d'une centaine d'hectares située à Donmartin entre Warfée et la vieille chaussée romaine, au lieu-dit *Rog'Mâie*¹⁵⁷. Comme le veut la tradition, certains hommes sont faits chevaliers sur le champ de bataille, juste avant l'affrontement. Ainsi, chez les Awans arme-t-on l'aveugle Guillaume Wilkar¹⁵⁸.

Guillaume et Henri ordonnent leurs armées selon un dispositif identique, plaçant la cavalerie à l'avant et l'infanterie à l'arrière, pour éviter de la voir « culbutée » par la charge de cavaliers. Mais alors que les deux armées sont prêtes à entamer le combat, deux feudataires de l'évêque, Gérard Fougnet et Goffin de Fétinne, s'interposent et jettent au nom du prélat des quarantaines pour empêcher le combat et suspendre les affrontements afin de pacifier, provisoirement, la région. Cependant, les chevaliers n'en tiennent pas compte et lancent la charge, ce qui oblige les deux émissaires épiscopaux à fuir afin d'éviter d'être pris dans la mêlée.

dans *Li romans de Garin le Loherain*. Cependant, nous n'y avons trouvé aucune trace d'une phrase se rapprochant de celle lancée par Jean de Liers, ce qui nous empêche d'en donner une interprétation claire. Le personnage de Fromons symbolisant dans ce roman le prototype du guerrier belliqueux et inconséquent, on peut penser que c'est pour cette raison qu'il fut invoqué par l'avoué d'autant plus que cette chanson de geste du XIII^e siècle met en scène l'opposition de deux familles, les Lorrains de Garin et les Bordelais de Fromons, et célèbre la solidarité familiale. Celle-ci, presque disparue au début du récit, renaît et constitue le véritable moteur de la chanson. C'est certainement en cela qu'elle connut le succès auprès des familles chevaleresques de Hesbaye (J.H. GRISWARD, Individualisme et « Esprit de famille » dans *Garin le Loherain, Famille et parenté dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974)*, éd. G. DUBY, J. LE GOFF, Rome, 1977, p. 385-395). Le terme « folie » semble ici devoir être rapproché, non de son acception contemporaine, mais d'un autre de ses sens, celui d'un combat désordonné et violent (GODEFROY, *Dictionnaire*, t. 4, 1961, p. 50).

156. Selon JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 41, Guarnier ne voulait pas se mêler de cette guerre. Il peut donc avoir donné ce cheval pour soutenir un proche sans courir le risque de participer à une bataille.

157. Voir C. GAIER, *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au Moyen Âge*, Liège, 1980, p. 84. Ce toponyme semble avoir existé précédemment sous la forme « Rochemale ». La tradition populaire en fit, sur le modèle de « Rouge Marne », allusion au sang des victimes de la bataille, le wallon « Rog'Mâie ». L'influence de la bataille sur ce nom semble donc avoir été inexistante (J. HERBILLON, « Rochemale » et le sang de la bataille de Donmartin, *B.S.R.V.L.*, t. 10, 1981, p. 123-125).

158. Selon Hemricourt, Libert Butoir de Clermont chez les Awans et Alexandre de Saint-Servais chez les Waroux furent également faits chevaliers. Or, l'auteur fait ici une erreur puisqu'ils étaient déjà chevalier depuis, respectivement, 1297 et 1321.

Dès que l'assaut est lancé, les deux capitaines se dirigent l'un vers l'autre pour se mesurer dans l'exercice noble par excellence, la bataille. Mais son cheval ayant été tué, Henri de Hermalle chute. Arnoul de Jehay se dresse sur ses étriers et immobilise au sol un adversaire qu'il navre de nombreux coups. L'ancien maréchal de l'évêque, également piétiné par les chevaux, succombe à ses blessures. À peine Henri est-il mort que Rasse et Eustache de Chantemerle, chargés de la protection de leur maître, parviennent à abattre Arnoul de Jehay et Libert Butoir de Jeneffe.

Devant cette perte, Guillaume rallie ses hommes et se dirige vers le seigneur de Langdris. Celui-ci est lui aussi démonté et occis. Près de ce dernier se trouvait Libert de Villers-l'Évêque. Mais, suivant Guillaume, Eustache de Villers-l'Évêque aperçoit Libert, son frère, démonté. Il saute de son cheval et s'apprête à le tuer pour avoir rejoint le lignage de son épouse, opposé à celui de sa famille. Gérard de Streel, également membre de la troupe de Guillaume de Jeneffe, l'en empêche et, avec l'autorisation du châtelain, conduit Libert, désormais prisonnier, en sûreté à l'écart du combat¹⁵⁹.

Les morts d'Henri de Hermalle et de Jean de Langdris affaiblissent considérablement le moral et la force des Waroux, d'autant plus que les deux meneurs n'étaient pas les seuls à succomber dans leurs rangs. Cela permet à Guillaume de Jeneffe et aux siens de se regrouper pour lancer une seconde charge. Devant cette manœuvre qui assoit la domination du châtelain de Waremmes, les familles de Ville et de Berlo se regroupent et quittent le champ de bataille en ordre de combat, pour laisser croire à une contre-attaque et éviter de subir la poursuite habituellement réservée aux fuyards. C'est un succès et ils gagnent Harduémont sans avoir subi de pertes. Les rangs Waroux, déforcés par les décès et les désertions, se reforment pour attendre la deuxième charge de leurs adversaires.

Ils sont finalement défaits et perdent 65 hommes, chevaliers et écuyers, ainsi qu'un nombre inconnu de piétons. Outre Henri de Hermalle et Jean de Langdris, on compte parmi les chevaliers Waroux tombés sur le champ

159. Même si cette anecdote n'est pas authentique, elle peut nous renseigner sur la vision qu'Hemricourt avait de la guerre de lignage. En effet, il ne critique ni Libert pour avoir quitté son lignage du fait d'un mariage, ni Eustache pour tenter de tuer son propre frère, ni Gérard pour avoir empêché le duel. Au contraire, Hemricourt fait de cet épisode un *exemplum* destiné à instruire les chevaliers de son temps aux règles à respecter lors d'un combat. Si rien ne doit venir empêcher la bataille, même les liens de famille, on ne peut pas reprocher de vouloir protéger son frère de la mort, à condition que cela ne vienne pas troubler le déroulement des opérations militaires. Ici, Libert, en position de faiblesse, est « tué » militairement puisqu'il est éloigné de la mêlée.

de bataille¹⁶⁰ Lambert de Harduémont, Jean du Cerf de Huy¹⁶¹ et Hélin de Latinne. Jean le Rousseau de Warfusée¹⁶² et son frère Gérard, Jean de Berlo¹⁶³, l'échevin de Liège et banquier Gilles Becheron, Guillaume, Libotte et Baudouin de Slins, fils de Baudouin dont le château de Slins avait été incendié par les Awans au début de la guerre, Jean le Preud'homme, Fastré Baroteal de Beaufraipont, Henri, dit Henrard, d'Alleur¹⁶⁴ et son frère Bastien, Jean de Bennes, habitant d'Alleur, Jean de Montroyal¹⁶⁵, Jean Boileau de Jemeppe, son frère Coune et son fils Bilote, d'autres habitants de Jemeppe, deux enfants de la famille hutoise de Revins¹⁶⁶ et d'autres dont les noms ne nous sont pas parvenus connaissent le même sort.

Du côté des Awans, on dénombre une douzaine de morts. Outre les deux frères du châtelain de Waremme, les frères Heynemans et Renier de Vertbois sont décédés¹⁶⁷.

Bien que Donmartin soit la plus importante bataille de ce conflit, les pertes ne s'élevèrent qu'à 18 % chez les Waroux et 6 % chez les Awans, alors que ce genre de combats était présenté comme une lutte à outrance. La qualité des

160. Petit-fils de Jean le Varlet de Waroux mort à Loncin, il épouse la sœur d'Henri de Hermalle, mais n'en a pas d'héritier, puis Agnès d'Awans, fille d'Humbert Corbeau d'Awans. De ce second mariage – deux lui succéderont –, il est le père de Guillaume le Polain d'Alleur, époux d'Agnès, fille de Gonthier Conrard de Berlo (LIÈGE, Archives de l'État, *Manuscrits Lefort*, 1^{re} part., t. 34, fol. 220r).

161. Jean épousa une fille de Baudouin de Bierset. De ce mariage naquit un fils, Jean Hustin. Il s'unit par la suite à Ozilie de Fize dont il eut un autre fils, Gilles. Tous deux menèrent les troupes hutoises lors de cette bataille (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 173).

162. Il est le fils de Rase III de Warfusée et de N. de Vierves (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 15, 39; DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 397).

163. Son épitaphe porte la date du 26 août 1325. Il est évident que sa mort fut provoquée par ses blessures reçues lors de la bataille de Donmartin (NAVEAU DE MARTEAU, POULLET, *Recueil d'épitaphes*, t. 2, p. 44).

164. Fils de Pangnon de Riwal, tombé à Loncin (JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 456–457).

165. Si ID., *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 47, ne parle que de *ly uns des enfans de Monroiial, de Huy*, selon YANS, *Les échevins de Huy*, p. 21–23, il s'agit vraisemblablement de Jean, échevin de Huy-Grande de 1292 à 1322.

166. Il s'agit des deux fils de Gilles de Revins, échevin de Huy de 1319 à 1331, et d'Agnès, frères de Marguerite, épouse d'Henri de Chantemerle, fils de Rasse (*Ibid.*, p. 43).

167. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 256; *Chronique liégeoise de 1402*, p. 286–287; CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 182–183; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 31–47; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 174–175; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 285–286; LEVOLD DE NORTHOF, *Chronicon a Marka (Die Chronik der Grafen von der Marck)*, éd. F. ZSCHAEK, *Monumenta Germaniae Historica, SS, Nova Series*, t. 6, Berlin, 1955, p. 70; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 95.

armures eut donc partiellement raison des haines existant entre les divers participants¹⁶⁸.

Cette bataille, plus qu'un nouvel avatar de notre guerre privée, doit être considérée comme une tentative de régler définitivement le conflit qui opposait depuis 28 ans la noblesse hesbignonne. En effet, au vu des effectifs mobilisés et des relations liant les divers participants entre eux ainsi qu'avec les protagonistes des premières phases de cette guerre, il est clair que Donmartin devait être une ordalie, un jugement de Dieu, à l'échelle de la Hesbaye comme le fut, plus d'un siècle auparavant, à l'échelle de la France, la bataille de Bouvines¹⁶⁹.

Au sortir de cette bataille, un homme se trouve en position de force : Guillaume de Jeneffe. En effet, le châtelain de Waremme a éliminé deux de ses principaux adversaires politiques, Jean de Langdris et, surtout, le chef du « parti » adverse, Henri de Hermalle. Cependant, il n'a pas hésité, comme tous les participants, à ignorer les quarantaines envoyées par Adolphe pour empêcher cette bataille. Et alors que les Waroux, grâce au soutien de la ville de Huy, évitent la colère de l'évêque, tout en se ralliant la famille des Baré de Velroux désireuse de venger la mort de Fastré Baroteal de Beaufraipont, les Awans essuient toute la violence de l'ire épiscopale. Mais ils peuvent compter sur la fidélité, déjà soulignée par Hemricourt, de la cité de Liège en conflit avec l'évêque depuis le début de l'année, cité qui les accueille et empêche donc toute action épiscopale dirigée contre eux. Après plusieurs démonstrations de force dans chacun des deux camps, un compromis est signé à Wihogne le 5 juin 1326. C'est vraisemblablement à cette époque que Guillaume se réconcilie avec l'évêque de Liège¹⁷⁰.

Cette alliance des deux lignages avec les deux forces politiques de l'époque, le prince et la cité, va empêcher une résolution militaire de la question en transformant ce conflit privé en une réelle guerre civile.

Malgré le fait d'avoir été rappelé à l'ordre par Adolphe de La Marck, Guillaume de Jeneffe continue de se comporter en seigneur féodal peu soucieux d'une autorité épiscopale qui venait, il est vrai, de connaître une période de « faiblesse » sous Adolphe de Waldeck et Thibaut de Bar, dont le pouvoir fut trop bref ou trop favorable à la chevalerie¹⁷¹. Devant le refus

168. Voir GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 73, 76; ID., *La cavalerie lourde en Europe occidentale du XII^e au XVI^e siècle*, *Revue internationale d'Histoire militaire* (= *R.I.H.M.*), t. 31, 1971, p. 388.

169. Voir G. DUBY, *Le dimanche de Bouvines*, Paris, 1973, p. 146.

170. CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 183; JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 16, 36; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 175. La *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 256, place cette réconciliation à Crisnée alors que la *Chronique liégeoise de 1402*, p. 287, la situe à Saint-Trond.

171. Voir LIMBRÉE, *Art. Thibault de Bar*, col. 705.

du châtelain de Waremme d'observer ses engagements pris peu de temps auparavant, l'évêque adopte vers la fin de l'année 1326 une mesure qu'il considère comme radicale pour le forcer à suivre les engagements pris lors de leur réconciliation. Il choisit comme maréchal Wautier de Momalle qui est alors le plus puissant membre du parti Waroux¹⁷². Nous ne possédons pas de traces d'un quelconque conflit entre ces deux hommes, ce qui laisse à penser que Guillaume obtempère aux exigences de l'évêque.

Mais vers le 21 mai 1327¹⁷³, Wautier de Momalle et l'avoué de Sclessin, Gonthier Conrard de Berlo¹⁷⁴, ayant réuni quelques membres de leur famille, décident d'attaquer Rasse de Waremme¹⁷⁵, Amel, Arnoul et Rigaud de Mouhin¹⁷⁶. Ceux-ci résidaient à Mouhin où les trois frères possédaient une tour et une ferme reliées entre elles par un pont-levis. Informé que les quatre habitants du lieu avaient l'habitude de sortir de leur tour et de se rendre dans la basse-cour pour y réveiller leurs manants, Wautier envoie six de ses hommes se placer à proximité de la fortification alors que le reste de sa troupe prend position aux alentours de la ferme. Lorsque les trois frères et leur ami accomplissent leur besogne quotidienne, ils les assaillent et les empêchent de se replier sur la place forte. À ce moment surgissent Wautier et ses alliés, avertis par le cri de guerre de leurs alliés. Encerclés, les quatre hommes sont tués sur le pont-levis. Cet acte porte un coup terrible au moral de Guillaume de Jeneffe qui perd là trois de ses cousins germains¹⁷⁷.

172. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 289; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 95.

173. Voir NAVEAU DE MARTEAU, POULLET, *Recueil d'épithaphes*, t. 2, p. 158, donnent la date du 22 mai 1327 alors qu'A. DE RYCKEL, *Histoire de la bonne ville de Waremme, B.S.A.H.D.L.*, t. 5, 1889, p. 146, avance celle du 20 mai 1327, bien qu'Henri van den Berch, comme de Ryckel, déclarent avoir lu l'épithaphe des frères de Mouhin et non une copie.

174. Il participe certainement à ce coup de main pour venger le beau-père de sa fille, Jean le Polain de Waroux, et son frère illégitime, Jean de Berlo, tombés à la bataille de Donmartin (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 150).

175. Il s'agit du frère de Milot de Waremme qui prit part au guet-apens de Veert contre Henri de Hermalle. On a donc une nouvelle preuve du recrutement par Guillaume de Jeneffe de combattants provenant de la ville dont il était le châtelain. On retrouve à la date du 14 décembre 1354 la mention de *la terre les hoirs Rasse de Waremme* (PONCELET, *Les feudataires de la principauté de Liège*, p. 516) ce qui peut indiquer qu'il ne mourut pas sans héritier, s'il s'agit bien du même Rasse dans les deux cas.

176. Les trois frères, écuyers, étaient les fils d'Amel de Mouhin, oncle de Guillaume de Jeneffe (DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 266; DE RYCKEL, *Histoire de la bonne ville de Waremme*, p. 146).

177. JACQUES DE HEMRICOURT, *Le traité des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 46-47. La ferme et la tour de Mouhin se trouvaient dans une prairie, à proximité du ruisseau «La Mulle». Leurs vestiges furent bouleversés par la construction de l'autoroute E5 à la fin des années 1960. Ces deux bâtiments étaient protégés par des fossés et des

Le 31 août 1327, pour manifester sa désapprobation vis-à-vis de la politique de l'évêque qui, après l'attaque de Mouhin, laissa à Wautier la charge de maréchal, Jean de Haneffe transporte ses alleux, à savoir le château et le village d'Haneffe, les villages de Stier et de Donceel et tous les bénéfices qui en dépendent au comte Guillaume I^{er} de Hainaut qui les lui restitue en fief.

Plus important encore, le 25 juillet le pelletier Pierre Andricas et le clerc André de Ferrières avaient accédé à la fonction de bourgmestres de Liège. Ces deux hommes dominent dès lors la vie politique liégeoise. Autant Pierre est le chef populaire doté d'un charisme et d'une éloquence propre à s'attacher la population de la cité, autant André est le réel meneur du mouvement. C'est d'ailleurs lui qui parvient à atténuer les conséquences des décisions spirituelles de l'évêque. Mais Andricas, proche du châtelain de Waremme, utilise sa charge afin de favoriser Guillaume de Jeneffe, détournant la cité de ses intérêts fondamentaux. Cette alliance permet au riche négociant en fourrures de renforcer son audience à Liège en jouant sur le prestige d'un chevalier de haute réputation¹⁷⁸. Ainsi, aux alentours du 1^{er} novembre 1327, Pierre mobilise les troupes liégeoises. Elles attaquent et brûlent la maison de Wautier de Momalle, maréchal de l'évêque. Devant un tel acte de défi, Adolphe de La Marck décide de contre-attaquer et, au début du mois de décembre, envoie Wautier sur Vreeren, ville alliée des Liégeois. Mais le secret de cette action est éventé, ce qui permet aux Tongriens de sortir à la rencontre des troupes épiscopales et de capturer le maréchal¹⁷⁹. Puis, vers

palissades. Voir F. DAEMEN, Fouilles de sauvetage au château de Mouhin (Waremme), *Bulletin d'Information de l'A.S.B.L. « Société d'Archéologie et d'Histoire de Waremme et Environs »*, t. 7, 1974, p. 10–11. Nous tenons ici à remercier J. Charlier de nous avoir communiqué cet article.

178. Voir LEJEUNE, *Liège et son Pays*, p. 351–352; VERCAUTEREN, *Luttes sociales à Liège*, p. 86; G. XHAYET, *Réseaux de pouvoir et solidarité de parti à Liège au Moyen Âge (1250–1468)*, Genève, 1997, p. 164, 311–312. Le degré de proximité entre ces deux personnages est assez difficile à établir. Si la *Chronique liégeoise de 1402*, p. 291 et JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 185, indiquent que Pierre se disait de la famille de Guillaume, il semble plus prudent, face au manque de preuve, de considérer, avec les historiens contemporains, que Pierre se disait de la famille de Jeneffe pour tirer profit de son prestige, sans en être réellement membre.

179. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 291; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 186. Seul JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histours*, t. 6, p. 312, indique que l'objectif de l'action est Vreeren, les autres chroniqueurs ne situant l'action qu'aux environs de Tongres. Mais Vreeren apparaissant dans certains traités d'alliance entre Liège et d'autres villes, il ne nous paraît pas inadmissible d'accepter la proposition de l'auteur du *Myreur*. Quant à MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 96, il est le seul à respecter la chronologie des événements. Enfin, Jean de Hocsem et l'auteur de la *Chronique de 1402* situent le début de l'Avent après la Saint-Thomas, fête célébrée le 21 décembre, mais donnent pour ces événements l'année 1327, date correcte à préférer à celle de 1328 donnée par Mathias de Lewis. À l'occasion de cette rencontre, le maréchal de l'évêque est

le 21 décembre, les Liégeois sapent la tour de Warnant d'Arnoul de Saint-Jean, bailli de Moha¹⁸⁰, mais n'attaquent cependant pas la demeure d'Amel de Warnant, pourtant allié de l'évêque, du fait de son lien de parenté avec Guillaume de Jeneffe¹⁸¹. Ils s'en prennent ensuite à la demeure de Libert de Villers-l'Évêque où ils capturent un fils du seigneur du lieu qui sera exécuté durant sa captivité¹⁸².

Devant l'opposition de plus en plus vive et l'impossibilité d'une conciliation acceptable, les Liégeois décident pendant le Carême 1328 d'envoyer une ambassade au pape Jean XXII pour lui demander de destituer Adolphe de La Marck. Figurent dans cette ambassade le chevalier Jean Surlet dit de Lardier¹⁸³, André de Ferrières, Colin de Sanson et Guillaume Tomassin. Mais les ambassadeurs sont capturés aux environs de Cateaux-Cambrésis par des hommes de l'évêque, dont Rasse de Chantemerle, bailli du Condroz, Coune de Lontzen, Gossuin de Gossoncourt, chambellan de l'évêque, et Conrad

victime de la formation empirique des hommes de pied qui parviennent à renverser la cavalerie épiscopale. Dès le XIII^e siècle, en effet, les fantassins commencèrent à se comporter comme un corps militaire indépendant de la cavalerie, une évolution provoquée par les succès rencontrés lors de diverses luttes sociales. Cependant, si l'infanterie rencontre ce genre de succès, c'est avant tout grâce à l'avantage procuré par l'effet de surprise. Elle n'est pas encore en mesure d'imposer ses volontés et ses techniques sur le champ de bataille et de contraindre la cavalerie à suivre ses évolutions. Voir GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 148–149, 152.

180. Warnant était, en effet, une terre épiscopale. Voir N. HAESSENNE-PEREMANS, Art. Warnant-Dreye, *Communes de Belgique*, t. 2, p. 1596. Les baillis sont les « yeux » de l'évêque qu'ils peuvent remplacer dans les actions temporelles. Leur rôle essentiel est cependant de faire régner l'ordre et respecter les directives épiscopales. Avec le temps, ils sont devenus de véritables professionnels de la justice en même temps que des carriéristes acharnés. Dans le cas de Moha, le bailli était souvent une personne originaire des environs de cette localité, ce qui peut expliquer la présence récurrente, six fois, des Warnant à cette fonction. Voir MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, p. 353–354, 357, 359–360.

181. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 291 ; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 185 ; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 96. JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 313, est le seul à citer Arnoul de Saint-Jean parmi les participants à l'attaque de Vreeren, ce qui pourrait expliquer l'assaut de sa tour de Warnant.

182. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 291 ; JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 186 ; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 312 ; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 96. Le nom du fils de Libert est inconnu, même chez Jacques de Hemricourt.

183. Fils de Jean de Surlet tué lors du Mal Saint-Martin (L. NAVEAU DE MARTEAU, La famille des Surlet, *B.I.A.L.*, t. 45, 1920, p. 16–17), sa puissance et sa popularité étaient proverbiales, comme le raconte JACQUES DE HEMRICOURT, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, p. 87, selon qui on se détournait du passage du Saint-Sacrement pour le saluer.

d'Altena, cuisinier de l'évêque¹⁸⁴, puis gardés au château de Moha jusqu'à la signature de la paix de Wihogne¹⁸⁵.

L'attitude des Hutois favorables à l'évêque et ne cherchant pas à emprisonner les ravisseurs des ambassadeurs qui résidaient alors dans cette ville amène Liège à rompre avec Huy, son alliée la plus puissante, et même à l'attaquer¹⁸⁶. Le 27 mai 1328, les troupes liégeoises sont rassemblées. On y trouve les milices de Liège, Tongres et Saint-Trond, des bourgeois liégeois à cheval, des mercenaires et divers membres du parti Awans. Après une tentative pour pénétrer dans la ville, du côté de Statte, tentative repoussée par les troupes hutoises accrochées aux fortifications barrant l'accès aux faubourgs, les insurgés se replient et se dirigent, par le nord-ouest, vers le plateau de Falhise. La contre-attaque des défenseurs, menés par le bailli du Condroz, n'empêche pas les attaquants de pénétrer sur le plateau, non sans avoir abattu Rasse de Chantemerle dont le cheval s'était emballé. Pendant que leur avant-garde, composée des cavaliers et de fantassins, s'oppose aux troupes hutoises, les milices confédérées se dirigent vers Huy-Petite¹⁸⁷ pour tenter de s'en emparer. Cependant, Adolphe de La Marck, son frère Conrad¹⁸⁸, Arnoul de Saint-Jean, Renard d'Argenteau, Jean de Langdris¹⁸⁹, Wautier de Barse, avoué de Huy, Walter de Modave¹⁹⁰, Jean de Harduémont¹⁹¹, Jean Buchar¹⁹² et 33 hommes, tous démontés, se placent au sommet du thier d'Erbonne, seule voie d'accès à la ville de Huy. Amel de Bovenistier est tué à cet endroit par un carreau d'arbalète décoché par l'évêque lui-même ! Les assaillants, tout en conservant ouvert un front au sommet du thier, tentent de contourner leurs adversaires par le Nord-Est du plateau. Mais cette attaque

184. Ce titre de cuisinier n'attache pas Conrad à la préparation des plats mais lui assure une place dans l'entourage de l'évêque, et les revenus qui y sont attachés. Voir MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, p. 384.

185. JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 192–193 ; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, t. 6, p. 315, 417 ; MATHIAS DE LEWIS, *Chronicon*, p. 96 ; RENARDY, *Les maîtres universitaires*, p. 173.

186. Voir LEJEUNE, *Liège et son Pays*, p. 354.

187. On dénommait ainsi la partie de Huy située sur la rive gauche de la Meuse.

188. Armé chevalier avant le début de cette bataille (C.S.L., t. 3, p. 360 ; CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de La Marck*, p. 19), il est le lieutenant de son frère dans les affaires séculières de l'évêché (MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, p. 381–382).

189. Il est le fils de Jean de Langdris, mort à Donmartin, et d'Isabelle de Warfusée. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 276.

190. La seigneurie de Grand-Modave relevait de l'avouerie de Huy, ce qui explique la participation de Walter à cette bataille sous les ordres de son seigneur. Voir S. BALAU, *Modave, B.S.A.H.D.L.*, t. 8, 1894, p. 5, 45–46.

191. Il est le frère de Lambert, tué lors de la bataille de Donmartin. Voir PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège*, p. 103–105.

192. Son adoubement eut peut-être lieu sur ce champ de bataille (DE BORMAN, *Les échevins*, p. 171).

est repoussée par les Hutois qui bloquent ce passage, permettant ainsi aux troupes épiscopales de remporter la victoire. Les confédérés ont perdu certains de leurs membres les plus importants, tels Amel de Bovenistier, Jean, seigneur d'Haneffe, Renier d'Oreye, Baudouin et Guillaume de Jeneffe, fils du châtelain de Waremme, Guillaume et Jean de Flémalle, échevins de Liège. Les pertes des insurgés s'élèvent à 300 hommes, alors que leur armée comptait de 2 000 à 3 000 soldats, soit le double des assiégés, en ce compris les renforts épiscopaux¹⁹³.

Par la suite, la participation des deux lignages aux conflits politiques de la région semble s'être restreinte de façon considérable. Les Liégeois, à l'opposé, continuent à mener des actions contre les forces épiscopales et leurs alliés. C'est ainsi que, dès leur retour d'Erbonne, ils s'attaquent à divers « ennemis ». Ils vainquent le seigneur d'Harduémont dont ils rasant la tour avant de faire subir le même sort aux fortifications de Heers, Langdris, Waroux, Warnant¹⁹⁴, Fize-Fontaine¹⁹⁵, Osborne¹⁹⁶ et Velroux¹⁹⁷. L'évêque ne peut évidemment laisser ces actions impunies et ordonne à son maréchal Rase de Grez de s'emparer et de détruire les diverses positions des alliés des Awans qui résistent à son pouvoir¹⁹⁸.

* * *

193. GAIER, *Art et organisation militaires*, p. 277–281.

194. Voir DEPREZ, *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège*, t. 1, p. 184.

195. Déjà détruite en 1313 par Henri de Hermalle, elle est rebâtie puis est à nouveau rasée en 1328. Mais son possesseur la fit à nouveau reconstruire (*Ibid.*, p. 115).

196. La construction de cette tour date vraisemblablement de la fin du XIII^e siècle (*Ibid.*, p. 150).

197. JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, p. 205. Le but de ces destructions est, après la volonté de se venger de divers participants à la bataille d'Erbonne, de priver l'évêque de points d'appui pour des raids qu'il pourrait diriger contre les diverses villes rebelles. Voir A. JORIS, Un problème d'histoire mosane : la prospérité de Huy aux environs de 1300, *M.Â.*, t. 58, 1952, p. 356.

198. *Chronique liégeoise de 1402*, p. 301 ; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histours*, t. 6, p. 337. Il s'agit bien de Grez-Doiceau, localité du duché de Brabant. Malgré cet ancrage extra-principautaire, cette famille intervenait depuis longtemps dans la vie politique liégeoise, à l'image de Guarnier de Grez, vassal du prince-évêque de Liège et participant à la première croisade. Voir J.J. HOEBANX, Art. Grez-Doiceau, *Communes de Belgique*, t. 1, p. 603 ; P.F. PIRLET, *La contribution du diocèse de Liège aux croisades en Orient (XI^e–XIII^e siècles)*, Mémoire de Licence en Histoire, ULg, 2003–2004, p. 123–125.

Pour ce qui est de la guerre qui nous occupe, nous n'avons plus de renseignements sur de nouveaux accrochages ou batailles rangées entre les deux partis. Et cela s'explique assez facilement. Entre un chef, Guillaume de Jeneffe, ruiné¹⁹⁹ et qui a perdu dans le conflit ses deux frères et ses deux fils, et le lignage de Flémalle décapité, peu de familles du parti Awans sont encore suffisamment vaillantes, tant en hommes qu'en fonds, pour poursuivre les hostilités. Dans l'autre camp, les lignages du parti Waroux suivent l'évêque dans sa guerre contre les forces urbaines et ne disposent donc que de trop peu de temps pour organiser des expéditions leur permettant de soumettre leurs adversaires nobles.

Même la nouvelle accession au mayorat de Pierre Andricas le 25 juillet 1330 n'entraîne pas le rassemblement de la noblesse contre l'évêque²⁰⁰. Mais il est également vrai que la paix de Wihogne, signée le 4 octobre 1328, et la paix de Flône du 1^{er} juin 1330²⁰¹ avaient « pacifié » la région. La première brise les diverses alliances tissées par les villes, tout en favorisant le retour sous les ordres de l'évêque de certains participants à la bataille de Donmartin. Par la seconde, l'évêque se faisait dédommager des déprédations subies lors des divers conflits qui l'avait opposé à ses sujets, c'est-à-dire, dans l'optique qui nous concerne, aux Awans. C'est ainsi que sont mises à l'amende, outre les villes, les familles d'Awans, d'Aaz, d'Alleur, de Bovenistier, de Clermont, d'Heure-le-Romain, de Fize-le-Marsal, de Fontaines, de Flémalle, de Jeneffe, d'Haneffe, d'Hodeige, d'Hognoul, d'Hozémont, d'Hemricourt, de Juprelle, de Loncin, de Limont, de Liers, de Momalle, de Mons, de Mouhin, d'Oborne, d'Oreye, de Roveroy, de Slins, de Xhendremael, de Streel, de Seraing, de Jemeppe, de Sclessin, d'Ougnée, de Villers-Saint-Siméon, de Villers-l'Évêque, de Velroux, d'Otrange ou encore de Vivegnis²⁰². Les membres des

199. Le 7 avril 1335, Henri de Petersheim, au nom de sa belle-fille Marie, fille de son épouse Geile et de Baudouin de Jeneffe, vend au chapitre Saint-Lambert une rente de 73 muids d'épeautre pour acquitter les dettes de Baudouin (C.S.L., t. 3, p. 335-337), dettes provenant certainement, vu la brièveté de sa seigneurie, de son père.

200. Les nouvelles agitations et la tentative de « coup d'État » causées par le volubile pelletier seront rapidement réduites à néant par l'évêque qui fait proscrire le 14 mai 1331 à Vottem, qui « depuis 1255, était l'un des endroits légaux où les échevins de Liège pouvaient rendre justice [...] et [où] il était à prévoir que le prince ferait poursuivre par eux les chefs de la rébellion liégeoise », Pierre et ses 39 complices. Voir KURTH, *La cité de Liège au Moyen Âge*, t. 1, p. 277 ; ID., *Pierre Andricas et la loi de murmure à Liège*, *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, t. 9-10, 1907, p. 10.

201. C.S.L., t. 3, p. 312-318, 337-351.

202. Jemeppe est ici sanctionnée pour avoir adopté le parti des Liégeois lors des événements de 1328, alors que cette localité était auparavant alliée aux Waroux. Quant à Velroux, il s'oppose, comme Osborne, à la conduite politique de son seigneur, allié de l'évêque et rejoint les Liégeois, ce qui explique sa condamnation lors de cette paix (XHAYET, *Réseaux de pouvoir*, p. 259).

divers lignages impliqués dans les guerres doivent jurer fidélité et demander pardon à l'évêque pour leurs méfaits, après quoi ils seront réinvestis de leurs terres, désormais tenues du prince. Sont visés par cette mesure les Hozémont, Jeneffe, Haneffe, Stier, Bovenistier, Limont, Liers, Fontaines et Rocourt. Le sort des Awans est laissé à la discrétion de l'évêque. La châtelainie de Waremme et les biens qui en dépendent, après avoir été confisqués par Adolphe lors des événements de 1328²⁰³, sont accordés en fief à Marie, fille de Baudouin tombé à Erbonne. Mais le plus important est l'établissement d'une trêve entre les Awans et les Waroux, trêve qui doit permettre la création d'une commission d'arbitrage chargée de régler cette question.

À cette époque, Adolphe est donc parvenu à s'approprier la majorité des charges et des possessions des plus importants membres du « parti » Awans. En effet, le 25 janvier 1330, Humbert Corbeau, seigneur de Clermont, d'Awans et d'Esneux, lui vend l'avouerie d'Awans et Loncin. Le 22 avril, Adolphe présente à Henri, abbé de Prüm, Coune de Lontzen qui en reçoit l'avouerie d'Awans²⁰⁴. L'avoué de Liers, Jean, par son mariage avec la fille de Libert Butoir de Clermont, revendiqua la possession de l'avouerie devant Adolphe, et son successeur et neveu Englebert de La Marck, mais n'obtint pas gain de cause et sa mort marqua la fin des prétentions de son lignage sur l'avouerie²⁰⁵. Le 27 août 1330, c'est au tour de la seigneurie de Clermont d'être cédée à l'évêque, qui en investit l'écuyer Renard de Berneau, bailli du Condroz, car la seigneurie relevait de Thierry de Rochefort et l'évêque refusait d'être le vassal d'un seigneur de ce rang. Les revenus de Clermont et d'Awans lui permettront d'ailleurs d'instituer son anniversaire à la cathédrale de Liège et de faire célébrer une messe annuelle pour la conservation de son église et de son peuple. Le 10 avril 1333, Adolphe reçoit le château de Clermont d'Humbert Corbeau en échange de 1 800 livres et d'un fief de rentes prélevé sur les revenus de Jupille et du pont d'Amercoeur²⁰⁶. Le but de ces confiscations était, bien entendu, de supprimer les points d'appui de futures révoltes et de limiter les influences familiales. Ainsi, la possession des châteaux d'Awans et de Clermont par Libert Butoir assurait à ce dernier

203. Voir DE RYCKEL, *Histoire de la bonne ville de Waremme*, p. 30.

204. C.S.L., t. 3, p. 329–331, 335–337. Humbert est le fils de Libert Butoir, seigneur de Clermont, et de la fille d'Humbert Corbeau d'Awans. Voir DE BORMAN, PONCELET, *Tableaux généalogiques*, p. 182.

205. DEPREZ, *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège*, t. 1, p. 9.

206. C.S.L., t. 3, p. 359–360, 391–393, 408–411. Ce château devint une de ses résidences de prédilection. Il y mourut d'ailleurs le 3 novembre 1344 (CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de La Marck*, p. 18). Ce fief de rentes a été transféré peu après à Coune de Lontzen qui le transporte au chapitre de Saint-Lambert le 24 mars 1335 (C.S.L., t. 3, p. 468).

une position stratégique en Hesbaye²⁰⁷, foyer d'agitation et vivier des plus remarquables hommes d'armes du pays, et la possibilité de continuer la lutte contre les Waroux. Sous le pouvoir d'Adolphe, cette position servira désormais à affermir son contrôle sur l'une des régions les plus turbulentes de son diocèse.

(sera continué)

*Université de Liège –
« Transitions ». Département de recherches
sur le Moyen Âge tardif & la première Modernité*

Christophe MASSON

207. Voir DEPRez, *Les châteaux, tours et maisons fortifiées de l'église de Liège*, t. 1, p. 233.